



## **Programme d'actions du PLPDMA** **SMICTOM de la Région de Saverne**

Juillet 2022

Rapport réalisé par Tehop, pour le compte du SMICTOM de la Région de Saverne

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>I Organisation générale du PLPDMA</b>	<b>6</b>
<b>I.A Cadre réglementaire</b>	<b>6</b>
<b>I.B Définition des objectifs à atteindre</b>	<b>8</b>
I.B.1 Objectifs réglementaires à atteindre	8
I.B.2 Objectifs par gisement	8
<b>I.C Partenariats</b>	<b>17</b>
<b>I.D Stratégie de communication</b>	<b>19</b>
I.D.1 Les publics-cibles	19
I.D.2 Les médias	20
I.D.3 Evènementiel	20
<b>I.F Suivi</b>	<b>21</b>
I.F.1 Gouvernance	21
I.F.2 Indicateurs	22
<b>II Etat des lieux</b>	<b>22</b>
<b>III Les actions du PLPDMA</b>	<b>23</b>
<b>III.A Liste des actions</b>	<b>23</b>
<b>III.B Les fiches-actions</b>	<b>24</b>
<b>III.C Fiches-actions complémentaires</b>	<b>50</b>
<b>Annexes</b>	<b>60</b>
Annexe I : Composition de la commission prévention et communication	61
Annexe II : Composition de la commission consultative d'élaboration et de suivi	62

## Introduction

---

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Le SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) de la Région de Saverne assure la collecte, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers. Le SMICTOM assure la collecte de ces déchets par le biais d'un marché de prestations de service d'une durée de six ans (2022-2028), conclu avec la Société Eco-déchets. Les missions de traitement et valorisation des déchets sont déléguées au SMITOM Haguenau-Saverne.

Le Smictom exerce ses compétences pour le compte de :

- la communauté de communes du Pays de Saverne,
- la communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre,
- la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble.

Au total, le territoire du Smictom recouvre 76 communes regroupant environ 63 000 habitants. La commune la plus importante est Saverne (env. 12 300 habitants).

Le SMICTOM de la Région de Saverne a choisi d'engager l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Le 1<sup>er</sup> octobre 2019, le Comité directeur du SMICTOM a délibéré en faveur de l'élaboration d'un PLPDMA, conformément à l'obligation réglementaire pour les collectivités possédant la compétence collecte des déchets.

Pour servir de socle au programme d'action du PLPDMA, un état des lieux a été dressé au 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Deux ateliers ont été organisés, les 10 et 11 mai 2022. Le premier portait sur la prévention en déchèterie, le second sur l'implication des communes en faveur de la réduction des déchets.

Le programme d'action a ensuite été élaboré par les services du SMICTOM avec l'appui de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) réunie le 31 mai 2022.

Ce programme d'action se veut à la fois ambitieux et réaliste. Il vise des résultats concrets et mesurables. Il est aussi un instrument de lien et de dialogue avec les acteurs du territoire.

Ce projet de programme d'action est élaboré pour la période 2023-2028. Il rassemble 13 actions, réparties selon 4 axes thématiques. Il a été validé par le comité directeur du 28 juin 2022.

La Commission Prévention et communication est garante de la bonne mise en œuvre du PLPDMA devant le comité directeur. Un processus de suivi et d'évaluation, appuyé sur des indicateurs factuels, est inclus dans le programme d'action. Ce processus de suivi et d'évaluation inclut l'implication de la commission consultative d'élaboration et de suivi, qui sera réunie deux fois par an pendant toute la durée du programme.

Ce projet de PLPDMA est, conformément à la loi, mis en consultation auprès des habitants du territoire du SMICTOM. La période de consultation a été fixée du 16 août au 30 septembre 2022.

Les usagers du SMICTOM sont avertis de la mise en consultation du projet de PLPDMA via la lettre d'information qui accompagne la facture déchets, mi-août 2022. Les différents partenaires du SMICTOM, notamment les intercommunalités et les communes, sont également informés de la mise en consultation.

En parallèle, un sondage est mené auprès des usagers par les services du SMICTOM en déchèterie et si possible sur les marchés. Ce sondage contribue à informer les usagers de la consultation en cours. Le programme sera également présenté lors de la Fête des Possibles, à Saverne, les 10-11 septembre 2022.

Le programme est accessible en ligne sur le site Internet du SMICTOM. Une version papier est disponible au siège du syndicat et au siège de la communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre.

Les contributions des habitants seront examinées par les services du SMICTOM puis par la CCES, à l'automne 2022. Le PLPDMA éventuellement modifié sera enfin soumis à la validation du comité directeur du SMICTOM.

# I Organisation générale du PLPDMA

---

## I.A Cadre réglementaire

Les programmes locaux de prévention des déchets sont obligatoires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Ils sont prévus par l'article L 541-15-1 du Code de l'environnement. Les articles R541-41-19 à R541-41-28 du code de l'environnement définissent les aspects réglementaires relatifs aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés prévus à l'article L. 541-15-1 ont pour objet de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis à l'article L. 541-1, notamment de donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, en réduisant à l'échelle nationale de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant [...] en 2030 par rapport à 2010.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est élaboré par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales qui assure la collecte des déchets des ménages (compétence ici déléguée au SMICTOM de la Région de Saverne).

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés couvre l'ensemble du territoire de la ou des collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales qui l'élaborent.

Les PLPDMA doivent être compatibles avec le Plan National de Prévention des Déchets et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA est constituée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat. La CCES définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission. La CCES définit les modalités de concertation avec les acteurs concernés et non représentés en son sein. Elle donne son avis sur le projet de PLPDMA.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés comporte notamment :

- 1) Un état des lieux qui :
  - a) Recense l'ensemble des acteurs concernés ;
  - b) Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits et, si l'information est disponible, les acteurs qui en sont à l'origine ;
  - c) Rappelle, le cas échéant, les mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés ;
  - d) Décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits, le cas échéant selon leur origine, en l'absence de mesures nouvelles ;

- 2) Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés ;
- 3) Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :
  - a) L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent ;
  - b) La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires ;
  - c) L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre ;
- 4) Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Le projet de programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est, après avis de la commission consultative d'élaboration et de suivi, arrêté par l'exécutif de la ou des collectivités territoriales ou du groupement de collectivités territoriales, qui le met à la disposition du public, pour consultation, dans les conditions prévues à l'article L. 120-1 du Code de l'Environnement.

S'il y a lieu, la commission consultative d'élaboration et de suivi est consultée sur le projet de programme modifié à l'issue de cette mise à disposition.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés adopté est mis à la disposition du public au siège de la ou des collectivités territoriales ou du groupement de collectivités territoriales et par voie électronique lorsque cette ou ces collectivités ou ce groupement disposent d'un site.

L'exécutif de la ou des collectivités territoriales ou du groupement de collectivités territoriales informe le préfet de région et l'ADEME de l'adoption de ce programme dans les deux mois qui suivent la délibération de la collectivité territoriale ou du groupement de collectivités territoriales ou la dernière des délibérations lorsque le programme est commun à plusieurs collectivités territoriales et leur transmet le programme adopté par voie électronique.

Le bilan annuel du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est présenté à la commission consultative d'élaboration et de suivi. Il évalue l'impact des mesures mises en œuvre sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés produites, notamment au moyen des indicateurs mentionné ci-dessus.

L'exécutif de la ou des collectivités territoriales ou du groupement de collectivités territoriales fait rapport de ce bilan et de l'avis de la CCES à l'organe délibérant.

La mise à disposition du public du bilan annuel s'effectue selon les mêmes modalités que pour le PLPDMA (Cf. ci-dessus).

Le PLPDMA est évalué tous les 6 ans par la CCES.

L'organe délibérant de la collectivité (ou du groupement de collectivités) se prononce sur la nécessité d'une révision partielle ou totale du PLPDMA. Le programme est alors révisé, le cas échéant, selon les modalités prévues pour son élaboration.

## I.B Définition des objectifs à atteindre

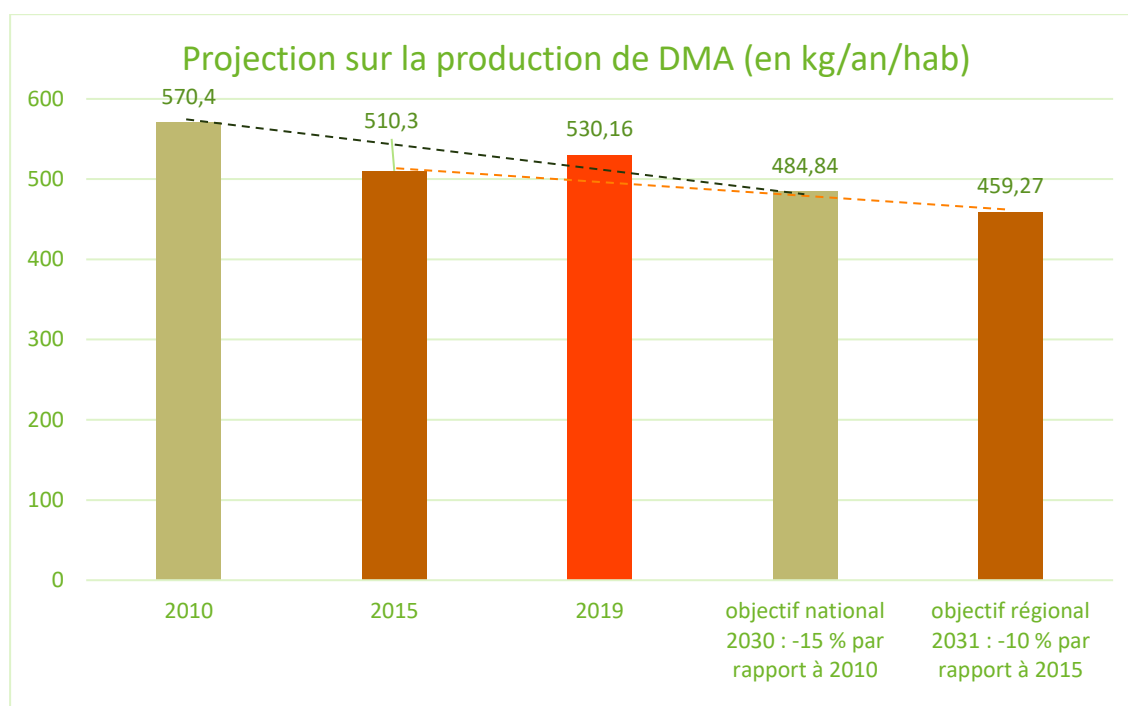
Cette partie croise les objectifs de réduction des DMA inscrits dans la loi et dans le PRPGD avec les chiffres du SMICTOM et comprend des simulations par gisement.

### I.B.1 Objectifs réglementaires à atteindre

Pour rappel, l'objectif national est de réduire de 15 % les DMA entre 2010 et 2030. L'objectif régional inscrit dans le PRPGD est de réduire de 10% entre 2015 et 2031.

Ce qui donne, en partant de l'année de référence 2019 les efforts suivants à fournir :

- Objectif de réduction de 2019 à 2030 (objectif national) : -8.55%
- Objectif de réduction de 2019 à 2031 (objectif régional) : -13.77 %



Le SMICTOM a réduit de 10,54 % son ratio de DMA/hab/an entre 2010 et 2015, à la suite de la mise en place de la redevance incitative.

Mais entre 2015 et 2019, le ratio a augmenté de 3,89 %, en raison de l'augmentation des déchets de déchèterie.

L'objectif de la loi TEPCV (-10% de DMA entre 2010 et 2020) est quasi atteint, puisque la réduction est de 9,54% entre 2010 et 2020. Mais ce chiffre est à nuancer avec l'impact de la crise COVID, en effet, la réduction n'est que de 7,05% entre 2010 et 2019.

L'objectif national inscrit dans la loi AGECE est de réduire de 15% les DMA entre 2010 et 2030.

### I.B.2 Objectifs par gisement



Pour rappel les chiffres de 2019 sont les suivants :

<b>Déchets routiniers</b>	<b>14 415,16</b>	<b>43%</b>
<b>Déchets occasionnels</b>	19 026,05	57%
<b>Total déchets ménagers et assimilés</b>	33 441,21	

<b>Détail des déchets routiniers (en tonnes)</b>	
<b>OM résiduelles en PàP</b>	6 968,55
<b>Biodéchets en PAV</b>	525,00
<b>Verre en PAV</b>	2 817,01
<b>CS en PàP</b>	4 104,60

<b>Détail des déchets occasionnels (en tonnes)</b>	
<b>Gravats</b>	2 465,00
<b>Papier-carton</b>	675,22
<b>Déchets verts déchèteries</b>	2 077,36
<b>Déchets verts plateformes (particuliers)</b>	4 078,00
<b>Déchets verts plateformes (communes)</b>	1 064,80
<b>Métaux (ferreux et non)</b>	838,32
<b>Incinérables</b>	1 920,71
<b>Non incinérables</b>	1 835,26
<b>Bois</b>	2 081,17
<b>Mobilier</b>	851,44
<b>DEEE</b>	536,87
<b>Plâtre</b>	407,00
<b>DDS filière éco-DDS</b>	35,44
<b>DMS Peinture et chimiques</b>	74,66
<b>Divers autres filières</b>	84,80

Pour atteindre l'objectif régional en 2031, il faut réduire de 4 604.85 t les déchets produits, soit une réduction de 383.73 t par an (entre 2019 et 2031).

### ***1.B.2.a Quelques définitions***

Une action de prévention des déchets consiste en la mise en œuvre de gestes et pratiques ciblés sur des produits et visant à réduire la production et la nocivité des déchets qui résultent de l'abandon de ces produits en fin de vie.

On définit la quantité annuelle par habitant de déchets diversement impactables par la mise en œuvre d'une action de prévention. C'est le **gisement d'évitement**.

La fraction de réduction du gisement que l'on peut atteindre avec l'action est le **potentiel de réduction**. Pour cela, il convient de se donner une ambition et une échéance : réduire de XX kg/hab d'ici XX années tel gisement.

### **I.B.2.b Scénario théorique de réduction**

Si on applique le pourcentage de réduction de 13.77% sur tous les gisements, cela se traduit par les réductions suivantes.

(en tonne)	2019	2031	En 2031 en kg/hab*
<b>Déchets routiniers</b>	14 415,16	12430,19	197,06
<b>Déchets occasionnels</b>	19 026,05	16406,16	260,09
<b>Total déchets ménagers et assimilés</b>	33 441,21	28836,36	457,15

\* Avec la même population que 2019

Et dans le détail :

Détail des déchets routiniers (en tonne)	2019	2031	En 2031 en kg/hab*
<b>OM résiduelles en PàP</b>	6 968,55	6008,98	95,26
<b>Biodéchets en PAV</b>	525,00	452,71	7,18
<b>Verre en PAV</b>	2 817,01	2429,11	38,51
<b>CS en PàP</b>	4 104,60	3539,40	56,11

Détail des déchets occasionnels (en tonne)	2019	2031	En 2031 en kg/hab
<b>Gravats</b>	2 465,00	2125,57	33,70
<b>Papier-carton</b>	675,22	582,24	9,23
<b>Déchets verts déchèteries</b>	2 077,36	1791,31	28,40
<b>Déchets verts plateformes (particuliers)</b>	4 078,00	3516,46	55,75
<b>Déchets verts plateformes (communes)</b>	1 064,80	918,18	14,56
<b>Métaux (ferreux et non)</b>	838,32	722,88	11,46
<b>Incinérables</b>	1 920,71	1656,23	26,26
<b>Non incinérables</b>	1 835,26	1582,54	25,09
<b>Bois</b>	2 081,17	1794,59	28,45
<b>Mobilier</b>	851,44	734,20	11,64
<b>DEEE</b>	536,87	462,94	7,34
<b>Plâtre</b>	407,00	350,96	5,56
<b>DDS filière éco-DDS</b>	35,44	30,56	0,48
<b>DMS Peinture et chimiques</b>	74,66	64,38	1,02
<b>Autres</b>	84,80	73,12	1,16

Ce scénario entraîne quelques remarques :

- Le déploiement de la collecte des biodéchets ne devrait pas se traduire par une baisse des tonnages, mais en couplant développement de la collecte et lutte contre le gaspillage alimentaire, on devrait avoir un maintien des tonnages voire une augmentation.
- La réduction sur les emballages ne prend pas en compte le passage en extension des consignes de tri qui va faire augmenter les tonnages. Dans un scénario de réduction, on devrait avoir soit un maintien soit une légère augmentation.
- En ce qui concerne les déchèteries, il est possible de proposer des alternatives sur certains gisements, comme les déchets verts, mais pas sur d'autres (par exemple le plâtre). La réduction ne peut donc pas être linéaire.
- Comparativement à d'autres territoires, le territoire a déjà une production de déchets routiniers maîtrisée, alors que les tonnes en déchèterie ont augmenté ces dernières années et sont supérieures à la moyenne de ces territoires.
- Ce scénario théorique nécessiterait de mobiliser des moyens sur chaque flux, d'où un risque d'éparpillement des moyens humains, techniques et financiers mobilisés.
- Enfin, il existe sur certains flux des solutions alternatives, qui ont certes un coût, mais par contre sur d'autres flux il n'y en a pas.

### ***1.B.2.c Scénario de réduction par gisement prioritaire***

Ce deuxième scénario est construit à partir de gisements prioritaires pour agir. Ce sont les gisements pour lesquels il existe des solutions de réduction sous forme de solutions alternatives ou de mesures incitatives, qui ont pu être testées sur d'autres territoires. Les gisements sur lesquels il n'y a que la sensibilisation qui peut agir sont jugés moins prioritaires, car l'impact de la sensibilisation sur la réduction des déchets est à plus long terme que la mise en place de solutions alternatives et de mesures incitatives. Et ce sont aussi les gisements où il y a le plus de tonnage, donc ceux sur lesquels il convient d'agir en priorité. Enfin, il peut être aussi intéressant de se concentrer sur les gisements où la valorisation actuelle n'est pas la meilleure (pas de valorisation matière ou organique par exemple).

Gisement	Solutions alternatives	Mesures incitatives	Sensibilisation	Remarques
OM résiduelles	X	X	X	Cible prioritaire : mais attention la réduction des OMR (ordures ménagères résiduelles) peut se traduire par une augmentation des autres flux (biodéchets et CS)
Biodéchets	X	X	X	La collecte des biodéchets permet de détourner les biodéchets du flux des OMR vers une valorisation matière.
Verre	X			Cible secondaire : c'est plutôt positif d'avoir un fort taux de recyclage du verre : tri bien fait et habitude de consommer du verre plutôt que d'autres emballages
Collecte sélective et papier-carton	X	X	X	L'extension des consignes de tri va augmenter les tonnages, qui vont aussi augmenter du fait de la campagne de communication qui sera faite. Les actions mises en place devront favoriser la stabilisation du tonnage
Gravats	X	X		C'est un gisement important en tonnage qui concerne les particuliers et peu les professionnels. Il existe quelques solutions alternatives.
Déchets verts	X	X	X	C'est le gisement prioritaire en termes de tonnage, qui concerne les particuliers, les communes et les professionnels. Les solutions existent et sont notamment à travailler avec les communes, tout en recherchant une valorisation matière de qualité.
Métaux				
Incinérables	X	X	X	Ce gisement est prioritaire, en termes d'impact sur l'environnement (pas de valorisation matière).
Non incinérables	X	X	X	Ce gisement est prioritaire, en termes d'impact sur l'environnement (pas de valorisation matière).
Bois	X	X	X	Ce gisement est prioritaire, du fait des possibilités d'alternatives et d'une valorisation matière qui n'est pas complète (une partie de ce bois est valorisé en bois énergie)
Mobilier	X	X	X	Ce gisement est prioritaire. De plus une grande partie des matières issues du démantèlement du mobilier ne sont pas recyclables
DEEE	X	X	X	C'est un gisement important car ces déchets ont un impact fort sur l'environnement (ressources et pollution).
Plâtre				Cette collecte séparée en déchèterie permet d'éviter d'avoir des gravats qui ne peuvent être valorisés ensuite.
DDS filière éco-DDS			X	On peut agir sur la réduction de l'usage de produits toxiques et dangereux. L'habitude prise de trier ces déchets et de les rapporter en déchèterie est favorable pour l'environnement (pollution de l'eau, de l'air et des sols)
DMS Peinture et chimiques			X	
Autres			X	

Au vu de ce tableau, on constate que les gisements prioritaires du PLPDMA pourraient être sur le territoire du SMICTOM :

- Les OMR, notamment comme l'ont montré les caractérisations, sur la réduction des biodéchets, des produits jetés non consommés et des textiles lavables ;
- Les gravats, avec comme enjeu leur réemploi ;
- Les déchets verts, car c'est le gisement le plus important, avec comme priorité leur gestion in situ, même si le territoire est déjà sur une gestion très locale de ses déchets verts (valorisation en compost par une entreprise du territoire).
- Le tout-venant incinérable et non incinérable, car c'est un gisement qui reste constant malgré la mise en place de la REP Eco-mobilier, car il n'y a aucune valorisation matière et car c'est le gisement dont les coûts de traitement vont le plus augmenter.
- Le mobilier, car c'est un gisement important, avec un potentiel de réemploi important.
- Le bois, car c'est un gisement où le réemploi est possible et où la part de valorisation énergétique reste importante.
- Les DEEE sont aussi un flux sur lequel agir par le réemploi, la réparation et l'achat durable.

En termes de tonnage de réduction, cela donnerait la simulation suivante.

Cela se traduit tout d'abord par un effort supérieur sur les déchets occasionnels que sur les déchets routiniers.

Catégorie de déchet	Tonnage 2019	Objectif tonnage 2031	Objectif de réduction en tonne	Objectif de réduction en kg/hab	Pourcentage de baisse
Déchets routiniers	14415,16	13917	-498,16	-7,90	-3%
Déchets occasionnels	19026,05	15526,05	-4108,55	-65,13	-18%

Plus précisément, concernant les déchets routiniers, on considère que l'effort portera en priorité sur les OMR, avec les effets de la collecte des biodéchets et de l'extension des consignes de tri, mais aussi un effort de réduction des déchets résiduels, comme les textiles sanitaires ou les produits non consommés.

Pour les biodéchets, on estime une augmentation des tonnages collectés, du fait de la sensibilisation des usagers au tri et du déploiement de cette collecte, mieux connue par les habitants.

Pour les verres et les emballages, on table sur le fait que les actions menées permettront de stabiliser le flux, et donc d'absorber l'extension des consignes de tri.

Déchets routiniers	Tonnage 2019	Objectif tonnage 2031	Objectif de réduction en tonne	Objectif de réduction en kg/hab	Pourcentage de baisse
OM résiduelles en PàP	6 968,55	6000	-968,55	-15,35	-14%
Biodéchets en PAV	525	1000	475,00	7,53	90%
Verre en PAV	2 817,01	2817	-0,01	0,00	0%
CS en PàP	4 104,60	4100	-4,60	-0,07	0%

Enfin pour les déchèteries, les objectifs de réduction se concentrent sur les gravats et les déchets verts, mais aussi sur le tout-venant (incinérable et non incinérable), le bois et le mobilier. Les autres flux restent stables ou baissent légèrement.

Déchets résiduels	Tonnage 2019	Objectif tonnage 2031	Objectif de réduction en tonne	Objectif de réduction en kg/hab	Pourcentage de baisse
Gravats	2 465,00	1700	-765,00	-12,13	-31%
Papier-carton DT	675,22	600	-75,22	-1,19	-11%
Déchets verts déchèteries	2 077,36	1500	-577,36	-9,15	-28%
Déchets verts plateformes (particuliers)	4 078,00	3500	-578,00	-9,16	-14%
Déchets verts plateformes (communes)	1 064,80	500	-564,80	-8,95	-53%
Métaux	838,32	830	-8,32	-0,13	-1%
Incinérables	1 920,71	1500	-420,71	-6,67	-22%
Non incinérables	1 835,26	1500	-335,26	-5,32	-18%
Bois	2 081,17	1500	-581,17	-9,21	-28%
Mobilier	851,44	700	-151,44	-2,40	-18%
DEEE	536,87	500	-36,87	-0,58	-7%
Plâtre	407	400	-7,00	-0,11	-2%
DDS filière éco-DDS	35,44	30	-5,44	-0,09	-15%
DMS Peinture et chimiques	74,66	70	-4,66	-0,07	-6%
Autres	84,8	86,5	1,70	0,03	2%

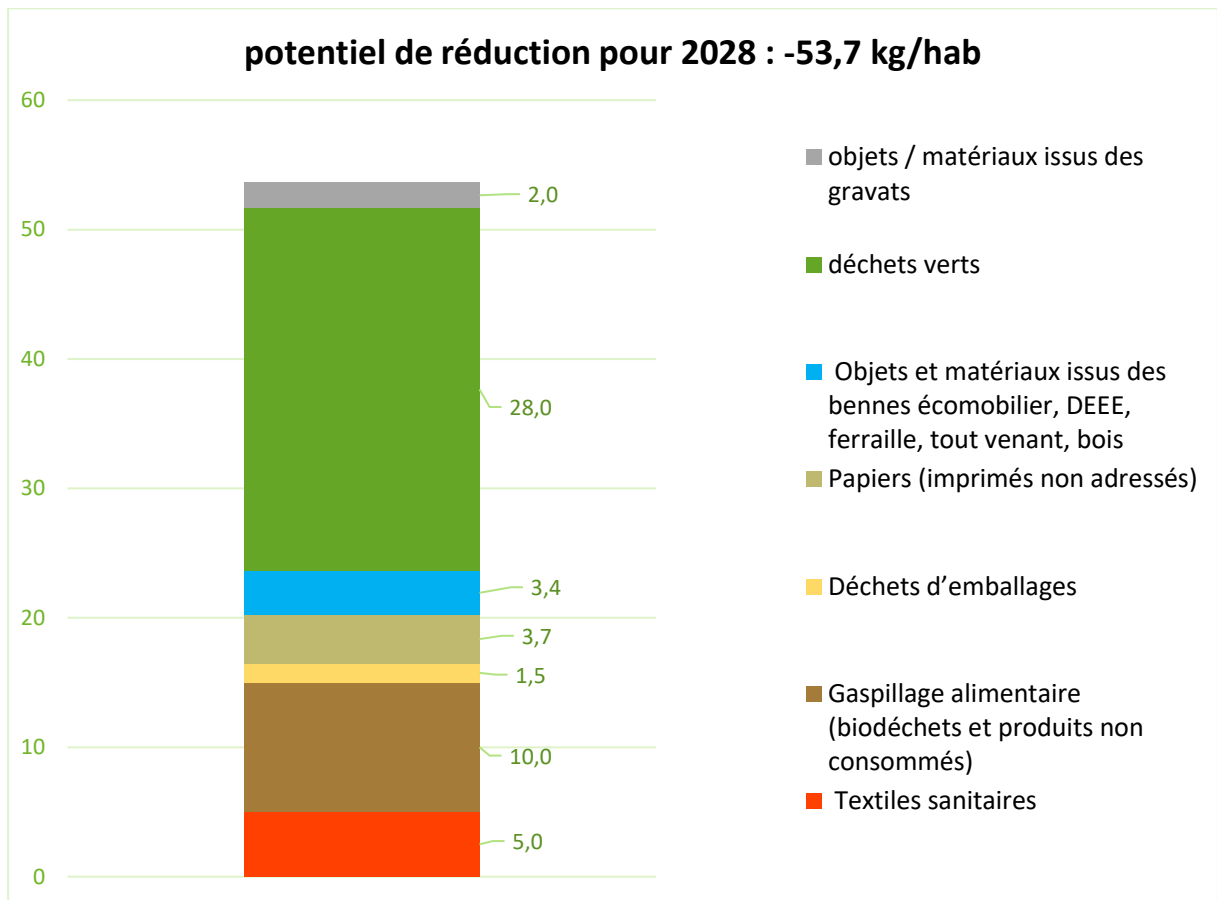
Ce scénario appelle les remarques suivantes :

- Les objectifs de réduction sont concentrés sur quelques flux avec d'importants tonnages, ce qui veut dire que les moyens humains, techniques et financiers sont fléchés sur ces flux prioritaires.
- Cela signifie aussi que l'objectif sur ces flux étant élevé, les moyens à y consacrer doivent être significatifs pour avoir un impact.

### I.B.2.d Synthèse des gisements d'évitement et des potentiels de réduction d'ici 2028

Gisement d'évitement	Mode de calcul	Gisement : Kg/hab en 2019	Potentiel de réduction d'ici 2028
Textiles sanitaires	% issus des caractérisations : 20.9% Sur ratio OMR 2019	23 kg/hab	5 kg/hab
Gaspillage alimentaire (biodéchets et produits non consommés)	Ratio issu des caractérisations Potentiel issu d'un rapport ADEME	24.4 kg/hab	10 kg/hab
Déchets d'emballages	Potentiel issu d'un rapport ADEME	65 kg/hab	1.5 kg/hab
Papiers (imprimés non adressés)	Voir plus bas	10.5kg/hab	3.72 kg/hab
Ameublement (Ecomobilier)	Potentiel issu d'un rapport ADEME pour un gisement de 26 kg/hab	13.5 kg/hab	1.3 kg/hab
Objets issus des bennes écomobilier, DEEE, ferraille, tout venant, bois	Potentiel issu d'observation dans des ressourceries en place (Ex Rennes) : 3% du gisement peut être détourné	114.55 kg/hab	3.43 kg/hab
Déchets verts	Objectif de réduire de 20% les tonnages des particuliers et de 50% des administrations et des professionnels	114.46 kg/hab	27.96 kg/hab
Gravats	Objectif de réduction par le réemploi : 5%	39.08 kg/hab	1.95 kg/hab

Figure 1 : Estimation du potentiel de réduction du programme d'actions proposé, à l'horizon 2028



*Zoom sur les imprimés non adressés (IPSA : imprimés publicitaires sans adresses) : Passage du stop pub au oui pub*

Actuellement sur le territoire du SMICTOM c'est le stop pub qui est en place. 29 % des foyers en disposent sur le territoire (calcul fait un échantillon de communes). En moyenne, la région Grand Est est à 30% de couverture (sondage Bonial - Opinionway février 2021).

Si le oui pub est généralisé après les trois ans d'expérimentation (2022/2025), on estime à 47% des Français qui ne mettraient pas de oui pub et 42% en Grand Est (d'après le sondage Bonial Opinionway de février 2021). Ainsi potentiellement, on passerait de 71% de la population à 42 % qui aurait la publicité. Actuellement la publicité non adressée représente 14 kg/an/hab au niveau national de production de papier. Sur le SMICTOM avec 29% de stop pub, cela fait un ratio de 10.5 kg/hab/an. Avec le oui pub, on pourrait donc passer à 4.95 kg/an/hab.

Si le oui pub n'est pas généralisé, on peut se fixer l'objectif d'ici 2031 d'atteindre 40% de couverture du stop pub. Soit 6.62 kg/hab/an.

*Zoom sur les déchets verts*

Le gisement sur le territoire du Smictom s'élève à 114,46 kg/hab/an en 2019 contre 67 kg/hab/an en France en 2017 (*Collecte des déchets par le service public en France – Résultats 2017, ADEME*),



soit 70 % de plus. Or ces déchets verts peuvent facilement être gérés in situ ce qui participe au maintien de la qualité agronomique des sols et évite le transport de ces déchets.

## I.C Partenariats

Comme le montre la figure page suivante, le territoire du SMICTOM compte de nombreux acteurs qui peuvent interagir avec le PLPDMA, sous différentes modalités.

En 2022, le SMICTOM dispose de deux conventions de partenariat, avec :

- *Emmaüs* (convention renouvelable annuellement par tacite reconduction) qui porte sur la récupération des objets de réemploi en déchèterie ;
- *Les Piverts – Grange aux Paysages – Maison de l'Eau et de la Rivière* (convention triennale 2020-2022 pour la réalisation d'actions dans le cadre de l'appel à projet ADEME GEBIODEC) : action de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire dans les structures publiques de restauration collective (accueil périscolaire, crèches, centre socio-culturel et animations grand public).

Le SMICTOM soutient également le *Réseau animation jeunes* afin qu'il accompagne les éco-délégués sur le territoire. D'autres soutiens (subventions) ont pu être accordés ponctuellement en faveur d'acteurs du territoire.

Pour le prochain PLPDMA, ces partenariats seront rendus davantage visibles, notamment auprès de la presse.

Autant que possible, les partenariats feront l'objet d'une formalisation (convention) et des réunions trimestrielles auront lieu pour suivre la bonne mise en œuvre des actions prévues dans ces conventions.

Figure 2 : PLPDMA SAVERNE – Cartographie de acteurs – février 2022



## I.D Stratégie de communication

Le SMICTOM élaborera en 2023 une stratégie de communication à l'appui de son PLPDMA. En attendant l'élaboration de cette stratégie, les éléments ci-dessus constituent une première approche des actions de communication envisagées.

### I.D.1 Les publics-cibles

#### Les usagers du service

- Les habitants des collectifs
- Les usagers de déchèterie : par exemple : enquête en déchèterie et sensibilisation à la consultation du PLPDMA en fin d'été 2022.
- Le public scolaire : aujourd'hui les interventions de sensibilisation portent uniquement sur le tri des déchets, et non sur la prévention. Le SMICTOM souhaite mettre en place un programme d'animation et de visites annuelles (avec des moyens dédiés en interne ou un prestataire), à partir de janvier 2023 pour en déployer sur l'année scolaire 2023-2024.
- Les entreprises qui disposent d'espaces verts : une plaquette de sensibilisation à l'entretien des espaces verts pauvre en déchets est en préparation
- Les communes : leur sensibilisation à la prévention des déchets est très diversifiée. Dans le cadre de la préparation du PLPDMA, le SMICTOM a contacté les communes. Le SMICTOM a réalisé un entretien téléphonique avec les élus (maire et adjoint concerné) pour présenter les actions possibles (notamment placette de compostage) et les informations utiles. Une réunion avec l'ensemble des communes est programmée pour la rentrée 2022 (NB : un délégué est désigné pour chaque communauté de communes, pour faire le lien avec sa communauté de communes et les communes adhérentes). Pour la suite du PLPDMA, le SMICTOM envisage :
  - o Une réunion annuelle avec toutes les communes ;
  - o Une réunion par semestre avec les chargés de mission « environnement/transition écologique » des communautés de communes et des mairies ;
  - o Un entretien téléphonique annuel avec 15 communes, *a minima*, à partir de fin 2023. Un entretien aura eu lieu avec les 76 communes au bout de 5 ans au plus tard.

#### Les acteurs-relais

- Les communes
- Les autres acteurs : rézo zéro déchet, collecteur des déchets (éco.Déchets)
- Les paysagistes (relais vers leur clients) : le SMICTOM envisage de leur fournir de la communication à relayer vers leurs clients.

#### Les autres acteurs :

- Le SMICTOM envisage de communiquer vers les promoteurs immobiliers pour les sensibiliser à l'entretien des espaces verts (vers un entretien pauvre en déchets) des immeubles.

Une campagne de communication est prévue à l'automne 2022 pour informer les usagers des évolutions en matière de collecte des déchets et sur le PLPDMA. Dans ce cadre, il est prévu une communication spécifique pour les habitants des collectifs, avec une opération de porte-à-porte qui leur sera dédiée, à l'automne 2022.

Les actions de prévention mises en avant seront décidées en septembre 2022.

Le SMICTOM dispose d'une personne à temps plein sur la communication.

La stratégie de communication sera élaborée fin 2022 par la chargée de communication.

## **I.D.2 Les médias**

### **La communication institutionnelle**

Une lettre du SMICTOM envoyée chaque semestre avec la facture. Il s'agit d'un recto-verso, ou au maximum d'un 4-pages.

Le SMICTOM envoie aux communes des modèles d'article (brûlage des déchets, caisson de réemploi Emmaüs, compostage...) que les communes peuvent insérer dans leur propre communication.

### **Les réseaux sociaux**

Le SMICTOM de Saverne dispose d'une page Facebook, animée par la chargée de communication. Cette page est utilisée pour relayer des actions de prévention (ex : actions de prévention pendant les vacances).

### **L'affichage**

Le SMICTOM souhaite déployer des messages de prévention sur les camions de collecte.

Le SMICTOM réalise de l'affichage (A1) en entrée de déchèterie.

Le SMICTOM prévoit également de revoir la signalétique en entrée de déchèterie.

## **I.D.3 Évènementiel**

Les événements où la présence du SMICTOM est prévue :

- La fête des possibles (à l'automne 2022 à Saverne)
- La présence sur les marchés ou lors d'autres événements pourra être étudiée.

## I.F Suivi

Le suivi de la bonne mise en œuvre du programme repose sur deux types d'outils : les instances de gouvernance d'une part, et les indicateurs d'autre part.

### I.F.1 Gouvernance

#### *I.F.1.a Instances décisionnaires : élue référente, commission prévention et communication, bureau, comité directeur*

Une fois par an, le comité directeur prend connaissance des avancées du PLPDMA. Il valide le bilan annuel de la mise en œuvre du PLPDMA et le projet de budget annuel du PLPDMA.

Le SMICTOM dispose d'une commission prévention-communication (liste des membres en annexe), animée par la Vice-Présidente en charge de la prévention et de la communication. La commission donne son avis sur les propositions de l'équipe technique en charge de la prévention, au moment de la mise en œuvre du PLPDMA.

Le bureau du SMICTOM prend les décisions quant aux subventions vers les partenaires du SMICTOM qui contribuent à la mise en œuvre du PLPDMA.

#### *I.F.1.b Instance consultative : la CCES*

La Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) est une instance obligatoire.

En 2022, elle a contribué à l'élaboration du PLPDMA :

- Proposition de piste d'actions de prévention ;
- Partage de l'état des lieux et priorisation des enjeux ;
- Avis sur les orientations du programme d'action ;
- Avis sur le projet de PLPDMA avant sa mise en consultation auprès du public, puis avant sa validation par le comité directeur du SMICTOM.

Le PLPDMA fait l'objet d'un suivi par la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) dont la composition, validée en comité syndical, figure en annexe du PLPDMA.

La CCES se réunira ainsi 2 fois par an :

- Une fois pour examiner le bilan annuel produit par les services du SMICTOM (en mars-avril de l'année n+1) sur la base notamment des indicateurs du programme.
- Une fois pour les projets de l'année à venir (en septembre-octobre de l'année n-1).

Le PLPDMA est sujet à évaluation tous les six ans par la CCES. Cette évaluation sera soumise aux organes exécutifs et délibérants du SMICTOM, à savoir le bureau et le comité directeur.

#### *I.F.1.c Mise en œuvre*

La mise en œuvre du PLPDMA est assurée principalement par les postes suivants :

- La directrice du syndicat (0,22 ETP)
- La chargée de mission « Prévention » (0,7 ETP)

- La chargée de communication (0,48 ETP)
- Du temps de travail d'ambassadeur (0,47 ETP)

Il est actuellement envisagé qu'un animateur vienne épauler cette équipe pour mettre en place un programme d'animation et de visites.

## I.F.2 Indicateurs

Les indicateurs retenus pour suivre annuellement la mise en œuvre et les résultats du PLPDMA sont les suivants :

- Taux d'évolution des kg de DMA/habitant par rapport à l'année de référence (2019) ;
- Taux d'évolution des kg d'OMR/habitant par rapport à l'année de référence (2019) ;
- Estimation (par caractérisation) des kg de biodéchets dans les OMR ;
- Nombre de communes couvertes par le SMICTOM, impliquées dans des actions de prévention
- Nombre d'acteurs ayant relayé une ou plusieurs actions du programme dans l'année (acteurs-relais) ;
- Nombre d'acteurs avec lesquels le SMICTOM a signé une convention de partenariat, en cours dans l'année considérée (acteurs partenaires) ;
- Nombre d'ETP consacré par le SMICTOM à la prévention des déchets ;
- Montant du budget consacré à la prévention (selon la matrice des coûts).

## II Etat des lieux

---

L'état des lieux qui a précédé l'élaboration de ce programme d'action fait l'objet d'un document dédié, également consultable en ligne : « [Etat des lieux et diagnostic territorial préalable à l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés](#) ».

## III Les actions du PLPDMA

### III.A Liste des actions

<b>Axe 1 : animer le PLPDMA et accompagner les initiatives sur le territoire</b>	
<b>Action 1</b>	Coordonner et animer le PLPDMA
<b>Axe 2 : développer la redevance incitative pour en faire un outil de prévention</b>	
<b>Action 2</b>	Elaborer une grille tarifaire du service encourageant la réduction des déchets
<b>Axe 3 : communiquer et sensibiliser sur les solutions alternatives, la consommation responsable et les écocestes</b>	
<b>Action 3</b>	Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation global et engageant, qui mobilise l'équipe du SMICTOM
	Sensibiliser les scolaires, les jeunes et le grand public –organiser des visites
	Mettre en place une signalétique engageante
	Intégrer la prévention dans tous les discours de sensibilisation, dans toutes les actions de communication
	Organiser de défis famille
<b>Action 4</b>	Encourager les alternatives aux textiles jetables
<b>Action 5</b>	Promouvoir le stop pub et la consommation responsable : « seulement si j'en ai besoin »
<b>Action 6</b>	Accompagner les organisateurs de manifestation
<b>Axe 4 : favoriser le don, le réemploi et la réparation</b>	
<b>Action 7</b>	Intégrer de nouveaux services de prévention en déchèterie (recyclerie, zone de broyat, ...)
<b>Action 8</b>	Encourager le don, le réemploi et la réparation par la mise en place et la promotion de solutions (zone de gratuité, boîte à livres, annuaires de réparateurs, Repair café, réemploi des matériaux du bâtiment...)
<b>Action 9</b>	Réaliser une caractérisation des bennes tout venant de déchèterie pour repérer les gisements d'objets réemployables et valorisables
<b>Axe 5 : renforcer la prévention des biodéchets</b>	
<b>Action 10</b>	Encourager les solutions alternatives individuelles : compostage, lombricompostage et poulaillers
<b>Action 11</b>	Développer le compostage partagé
<b>Action 12</b>	Encourager les techniques alternatives et les solutions de gestion des végétaux pour réduire les déchets verts : broyage, jardinage écologique, utilisation des tontes, ...
<b>Action 13</b>	Accompagner les communes dans leurs démarches de gestion écologique des espaces verts

### Actions complémentaires

<b>Action 14</b>	Engager les communes dans des démarches écoexemplaires
<b>Action 15</b>	Accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets
<b>Action 16</b>	Encourager les techniques alternatives et les solutions de gestion des végétaux pour réduire les déchets verts : broyage, jardinage écologique, utilisation des tontes, ...
<b>Action 17</b>	Actions complémentaires « Soutenir le don, le prêt, le réemploi et la réparation par la mise en place et la promotion de solutions sur le territoire »
<b>Action 18</b>	Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective, chez les professionnels et chez les particuliers

## III.B Les fiches-actions

Axe 1 : Animer le PLPDMA et accompagner les initiatives du territoire					
<h1>Coordonner et animer le PLPDMA</h1>					<h1>1</h1>
Réfèrent interne : Chargée de mission Prévention et biodéchets					
<b>Enjeux de l'action</b>	Doter le PLPDMA d'une gouvernance qui contribue à sa mise en œuvre efficace et conforme au calendrier visé				
<b>Objectifs de l'action</b>					
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de la mise en œuvre du plan d'action (indicateurs, budget, ...)</li> <li>- Organisation des CCES</li> <li>- Piloter la communication sur les actions du PLPDMA</li> <li>- Animer le réseau des acteurs du PLPDMA (Rézo zéro déchet et jardin naturel)</li> <li>- Accompagner techniquement voire financièrement les porteurs de projet pouvant s'inscrire dans le PLPDMA</li> </ul>				
<b>Public cible</b>	Elus, collectivités du territoire, membres de la CCES, acteurs du territoire				
<b>Territoires et exemples ressources</b>					
<b>Modalités de l' action par année</b>	2023	Mise en place des outils de pilotage Mise en place des outils d'animation du réseau Lancement de la communication Organisation d'une CCES en fin d'année			
	2024	Suivi des actions, communication, vie du réseau Organisation d'une CCES en début et fin d'année			
	2025	Suivi des actions, communication, vie du réseau Bilan à mi-parcours – présentation à la CCES de fin d'année			
	2026	Suivi des actions, communication, vie du réseau Organisation d'une CCES en fin d'année			
	2027	Suivi des actions, communication, vie du réseau Organisation d'une CCES en début et fin d'année			
	2028	Suivi des actions, communication, vie du réseau Organisation d'une CCES en fin d'année Bilan du programme – lancement du prochain			
<b>Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)</b>					
<i>Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps). -en jour /an</i>					
Années	Directrice	Chargée de prévention	Chargée de communication	Ambassadeurs tri - prévention	Agent d'accueil
2023	5 jours	0.2 ETP	2 jours	-	-
2024	3 jours	0.1 ETP	2 jours	-	-
2025	4 jours	0.15 ETP	2 jours	-	-
2026	3 jours	0.1 ETP	2 jours	-	-
2027	3 jours	0.1 ETP	2 jours	-	-
2028	7 jours	0.2 ETP	2 jours	-	-



**Partenaires ou prestataires mobilisés**

Soutien pour l'animation et l'accompagnement : Lydia Dillenschneider

**Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)**

	<b>Nombre de projets accompagnés</b>	<b>Nombre de réunions du rézo</b>	<b>Nombre de membres du groupe Facebook Rézo zéro déchet</b>
2023	2	2	350
2024	2	2	380
2025	2	2	410
2026	2	2	440
2027	2	2	470
2028	2	2	500

**Axe 2 : développer la redevance incitative pour en faire un outil de prévention**

# Elaboration d'une grille tarifaire du service encourageant la réduction des déchets avec un groupe de travail d'élus communautaires

# 2

Référent interne : Directrice

<b>Enjeux de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter à réduire sa production globale de déchets</li> <li>- Introduire dans l'assiette de la redevance les différents gisements de déchets</li> <li>- Prendre en compte les attentes des usagers</li> <li>- Faire de la redevance incitative un outil de sensibilisation à la réduction des déchets</li> </ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire une nouvelle grille tarifaire, incluant des éléments de « récompense » pour encourager à réduire encore plus ses biodéchets et à adopter des solutions alternatives</li> <li>- Associer les élus communautaires à l'élaboration de la nouvelle grille</li> </ul>	
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de la nouvelle grille tarifaire en 2023 pour adoption en fin d'année 2023</li> <li>- Mise en place d'un groupe de travail composé d'élus issu des 3 communautés de communes</li> </ul>	
<b>Public cible</b>		
<b>Territoires et exemples ressources</b>	<p>CC Erdre et Gevres (44) - processus de concertation en vue de modifications du service de prévention et gestion des déchets (concertation avec des habitants motivés)</p> <p>Anjou Bleu Communauté (49) : harmonisation du financement du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - études préparatoires et accompagnement à la mise en œuvre de la tarification incitative (mise en place d'une concertation avec les élus des communes)</p>	
<b>Modalités de l'action par année</b>	2023	Réalisation de l'étude (y inclure une réflexion sur une collecte des biodéchets des professionnels ?) et accompagnement du groupe de travail – vote en fin d'année de la nouvelle grille tarifaire
	2024	Mise en place de la nouvelle grille tarifaire - communication
	2025	
	2026	
	2027	
	2028	Bilan et perspectives

**Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)**

*Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).*

Années	Directrice	Chargée de prévention	Chargée de communication	Ambassadeurs tri - prévention	Agent d'accueil
2023	0.1 ETP	5 jours	5 jours		
2024	5 jours	-	5 jours	5 jours	5 jours
2025	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
2026	-	1 jour	-	-	-
2027	-	1 jour	-	-	-
2028	5 jours	1 jour	-	-	-

**Partenaires ou prestataires mobilisés**

<b>Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Evolution des ratios en fonction des cibles choisies par la politique tarifaire. Par exemple, si on choisit de réduire à 10 passages en déchèterie, suivre les taux de fréquentation et l'impact ou non sur les tonnages, ainsi que l'évolution des dépôts sauvages.</li></ul>

Axe 3 : communiquer et sensibiliser sur les solutions alternatives, la consommation responsable et les écogestes

# Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation global et engageant

# 3

Référent interne : Chargée de communication

<b>Enjeux de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation de l'ensemble de l'équipe du SMICTOM</li> <li>- Développement d'une culture « déchet » dans la population</li> <li>- Développement de la sensibilité aux enjeux environnementaux dans la population</li> <li>- Connaissance des solutions alternatives</li> <li>- Engagement de la population</li> </ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toucher la population et notamment les jeunes</li> <li>- Informer sur les enjeux de réduction des déchets, le coût de leur valorisation et de leur traitement et sur les solutions alternatives</li> <li>- Donner envie de tester, changer</li> <li>- Mobiliser la population et les jeunes</li> </ul>	
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un programme d'animations et de sensibilisation des scolaires et du grand public avec notamment un programme de visites</li> <li>- Mise en place d'une signalétique engageante et ludique sur les équipements, dans les locaux propreté, sur les déchèteries</li> <li>- Organisation de défis familles</li> <li>- Intégration de la notion de prévention dans les différents supports de communication (notamment communication sur les déchets toxiques)</li> </ul> <p>Pour le programme d'animation, un salarié à temps plein formé à l'animation peut réaliser 150 animations par an, pour un coût global entre 40 000 € et 43 000 € en comprenant le salaire, le matériel et le véhicule pour les déplacements.</p> <p>Une animation réalisée par un prestataire coûte environ 300 € pour deux heures d'animation. Pour le même nombre d'animations, il faut compter 60 000 €.</p>	
<b>Public cible</b>	Grand public et notamment les jeunes	
<b>Territoires et exemples ressources</b>	<p>A Montauban - Sirtomad (Tarn et Garonne) : programme d'animations scolaires et d'accompagnement des établissements : <a href="https://www.sirtomad.com/le-programme-d-animations-scolaires/">https://www.sirtomad.com/le-programme-d-animations-scolaires/</a></p> <p>A Saumur (49) : <a href="https://www.saurmur-aggloproprete.fr/groupe-scolaires/">https://www.saurmur-aggloproprete.fr/groupe-scolaires/</a> : programme d'animation, blog animé par les enseignants</p> <p>En Alsace, Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg</p>	
<b>Modalités de l'action par année</b>	2023	<p>Création du programme d'animations et de visites pour les scolaires et les groupes – sélection des structures prestataires ou recrutement – communication – objectif pour la rentrée scolaire 2023/2024</p> <p>5 subventions pour les écoles/périscolaires</p> <p>Lancement d'un plan de communication sur la prévention et les solutions alternatives</p>
	2024	<p>Travail sur la signalétique engageante</p> <p>Organisation des animations et des visites</p> <p>5 subventions pour les écoles/périscolaires</p>
	2025	<p>Mise en place de la signalétique</p> <p>Organisation des animations et des visites</p> <p>5 subventions pour les écoles/périscolaires</p> <p>Organisation d'un défi famille – choix de la thématique, lancement du recrutement et animation du défi</p>
	2026	<p>Organisation des animations et des visites</p> <p>Bilan du programme d'animation et de visites – élaboration d'un nouveau programme – sélection des structures prestataires</p> <p>5 subventions pour les écoles/périscolaires</p> <p>Organisation d'un défi famille</p>
	2027	<p>Organisation des animations et des visites</p> <p>5 subventions pour les écoles/périscolaires</p> <p>Organisation d'un défi famille</p>

	2028	Organisation des animations et des visites 5 subventions pour les écoles/périscolaires Organisation d'un défi famille			
<b>Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)</b> <i>Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).</i>					
Années	Directrice	Chargée de prévention Appui pour le plan de communication et l'organisation des défis	Chargée de communication - Plan de communication - Pilotage du programme d'animation et de visite - Organisation des défis famille	Ambassadeurs tri – prévention Participation au programme d'animation et au défi famille	Agent d'accueil
2023	2 jours	10 jours	20 jours	15 jours	-
2024	-	5 jours	30 jours	15 jours	-
2025	-	7 jours	40 jours	20 jours	-
2026	2 jours	7 jours	40 jours	20 jours	-
2027	-	7 jours	40 jours	20 jours	-
2028	-	7 jours	40 jours	20 jours	-
<b>Partenaires ou prestataires mobilisés</b>					
Education nationale pour le programme pédagogique dans les écoles.					
<b>Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)</b>					
	<b>Animation scolaire et grand public</b>		<b>Participation au défi famille</b>		
2023	60		/		
2024	120 si prestation ou 150 si recrutement		/		
2025	120 si prestation ou 150 si recrutement		10 familles		
2026	120 si prestation ou 150 si recrutement		10 familles		
2027	120 si prestation ou 150 si recrutement		10 familles		
2028	120 si prestation ou 150 si recrutement		10 familles		

Axe 3 : communiquer et sensibiliser sur les solutions alternatives, la consommation responsable et les écocitoyens

# Encourager les alternatives aux textiles jetables

# 4

Référent interne : Chargée de mission prévention et biodéchets

<b>Etat des lieux</b>	20,9 % de textiles sanitaires dans les OMR (caractérisation 2018)	
<b>Enjeux de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction du gisement de textiles sanitaires</li> <li>- Information sur les solutions alternatives, leurs usages et leurs avantages en matière d'environnement et de santé – rassurer la population</li> </ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Motiver à utiliser ces solutions alternatives</li> <li>- Baisser de 5 kg/hab la part de textiles sanitaires dans les OMR d'ici 2028 (cf objectifs)</li> <li>- Mettre en place une dynamique sur le territoire permettant l'implantation de nouveaux services et leur pérennité</li> </ul>	
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et sensibiliser sur les alternatives (coton démaquillant, éponge, lingette, couche, protection périodique, coton tige, mouchoir,...) et sur les lieux d'achat sur le territoire</li> <li>- Accompagner la mise en place de services de location / lavage</li> <li>- Soutenir l'acquisition de certaines alternatives (protection périodique lavable (en ciblant les jeunes filles ?), couche lavable pour les bébés)</li> <li>- Accompagner les crèches et les assistantes maternelles</li> </ul>	
<b>Public cible</b>	Famille	
<b>Territoires et exemples ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A Strasbourg : <a href="https://objectifz.strasbourg.eu/fiche/revolutionmenstruelle/">https://objectifz.strasbourg.eu/fiche/revolutionmenstruelle/</a></li> <li>- En Charente : <a href="https://www.calitom.com/fr/demande-de-subvention-achat-de-protection-hygiéniques-reutilisables">https://www.calitom.com/fr/demande-de-subvention-achat-de-protection-hygiéniques-reutilisables</a></li> <li>- Dans l'Ain, la CC de Miribel et du Plateau loue des kits de couches lavables et subventionne l'achat ensuite. <a href="http://environnement.cc-miribel.fr/dechets-et-tri-selectif/prevention-les-bons-gestes/les-couches-lavables/">http://environnement.cc-miribel.fr/dechets-et-tri-selectif/prevention-les-bons-gestes/les-couches-lavables/</a></li> <li>- Dans le Gard : <a href="https://www.optigede.ademe.fr/fiche/promotion-et-pret-de-couches-lavables">https://www.optigede.ademe.fr/fiche/promotion-et-pret-de-couches-lavables</a></li> </ul>	
<b>Modalités de l'action par année</b>	2023	Lancement de la subvention pour les protections périodiques Etude du projet « couches lavables » : modalités de mise en œuvre (location, subvention, prêt d'un kit) Lancement d'une campagne de sensibilisation sur les textiles sanitaires et les alternatives
	2024	Lancement du dispositif sur les couches lavables pour les familles et les crèches (10 subventions) Soutien aux protections périodiques Organisation d'ateliers de sensibilisation lors d'évènements
	2025	Poursuite de deux actions de soutien Relance d'une communication Organisation d'ateliers de sensibilisation lors d'évènements
	2026	Poursuite de deux actions de soutien Poursuite de la communication Organisation d'ateliers de sensibilisation lors d'évènements
	2027	Poursuite de deux actions de soutien Poursuite de la communication Organisation d'ateliers de sensibilisation lors d'évènements
	2028	Poursuite de deux actions de soutien Poursuite de la communication Organisation d'ateliers de sensibilisation lors d'évènements Bilan de l'action

<b>Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)</b>					
<i>Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).</i>					
<b>Années</b>	<b>Directrice</b>	<b>Chargée de prévention</b> - Pilotage des dispositifs (choix techniques) - Suivi du budget - Validation des demandes de subvention	<b>Chargée de communication</b> - Réalisation des supports de com et animation de la com	<b>Ambassadeurs tri – prévention</b> - Ateliers de sensibilisation	<b>Agent d'accueil</b> - Appui pour les subventions (renseignements et prétraitement des demandes) - Appui pour la gestion des kits de prêts
2023	2 jours	0.1 ETP	10 jours	2 jours	3 jours
2024	-	15 jours	3 jours	4 jours	5 jours
2025	-	10 jours	5 jours	4 jours	5 jours
2026	-	10 jours	3 jours	4 jours	5 jours
2027	-	10 jours	3 jours	4 jours	5 jours
2028	-	15 jours	3 jours	4 jours	5 jours
<b>Partenaires ou prestataires mobilisés</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les crèches, assistantes maternelles, maternité, RAM : relais de communication</li> <li>- Un prestataire pour les kits de prêt</li> <li>- Les foyers de jeunes, les centres sociaux, le planning familial, les infirmières scolaires : relais de communication</li> </ul>					
<b>Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)</b>					
	<b>Prêt couches lavables</b>	<b>Subvention couches lavables</b>	<b>Subvention protections périodiques</b>		
2023	/	/	50 demandes		
2024	10 familles	10 familles	50 demandes		
2025	10 familles	10 familles	50 demandes		
2026	10 familles	10 familles	50 demandes		
2027	10 familles	10 familles	50 demandes		
2028	10 familles	10 familles	50 demandes		
Remarques	<p>La réalisation d'une caractérisation durant le PLPDMA permettra d'évaluer l'impact en termes de déchets de ces actions.</p> <p>La fréquentation des ateliers de sensibilisation sera aussi un indicateur de suivi.</p>				

Axe 3 : communiquer et sensibiliser sur les solutions alternatives, la consommation responsable et les écogestes

# Promouvoir le stop pub et la consommation responsable

# 5

Référent interne : Chargée de communication

<b>Etat des lieux</b>	29 % de stop pub sur le territoire	
<b>Enjeux de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des emballages</li> <li>- Réduction du papier</li> <li>- Réduction de la toxicité des déchets</li> </ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser le grand public à l'impact des imprimés publicitaires non adressés</li> <li>- Atteindre 40 % de stop pub d'ici 2028 (ou accompagner le déploiement du oui pub le cas échéant)</li> <li>- Sensibiliser le grand public aux alternatives de consommation (vrac, consigne, écorecharge, produits réutilisables, eau du robinet, ...)</li> </ul>	
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impression et diffusion du stop pub ; relance de la communication à ce sujet</li> <li>- Accompagnement des projets de vrac et de consignes et relance de l'opération « Le vrac, ça m'emballe ! »</li> </ul> <p>Le oui pub est actuellement en test sur 13 territoires français durant trois ans. Si l'expérience est généralisée en 2025, il faudra revoir la stratégie de communication et de distribution de ce nouvel autocollant.</p>	
<b>Public cible</b>	Grand public ; familles	
<b>Territoires et exemples ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A Rodez, le cartable durable : <a href="https://www.rodezagglo.fr/uploads/2019/05/fiche-cartable-durable.pdf">https://www.rodezagglo.fr/uploads/2019/05/fiche-cartable-durable.pdf</a></li> </ul>	
<b>Modalités de l' action par année</b>	2023	Communication sur le stop pub et diffusion Relance de l'opération « Le vrac, ça m'emballe ! » - campagne de communication et soutien au déploiement du dispositif ?
	2024	Diffusion stop pub
	2025	Mise en place d'animations sur la consommation responsable/ raisonnée et les alternatives aux emballages et aux produits dangereux Point sur oui pub / stop pub
	2026	Animations et communication
	2027	Animations et communication
	2028	Animations et communication

### Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)

Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).

Années	Directrice	Chargée de prévention Suivi des projets vrac et consignes	Chargée de communication - plan de communication - programme d'animations - diffusion stop pub	Ambassadeurs tri – prévention - animations et communication au public	Agent d'accueil - aide à la diffusion des autocollants
2023	-	3 jours	10 jours	3 jours	3 jours
2024	-	3 jours	10 jours	3 jours	3 jours
2025		3 jours	10 jours	3 jours	3 jours
2026		3 jours	5 jours	3 jours	3 jours
2027		3 jours	5 jours	3 jours	3 jours
2028		3 jours	5 jours	3 jours	3 jours



**Partenaires ou prestataires mobilisés**

Syndicat des eaux et de l'assainissement d'Alsace Moselle : consommation d'eau du robinet

**Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)**

	Taux de stop pub / oui pub	Nombre de commerces « Le vrac, ça m'emballe ! »	Nombre d'animations Le vrac, ça m'emballe ! + consommation responsable
2023	30 %	20	3
2024	33 %	40	3
2025	35 %	60	3
2026	37 %	80	3
2027	38 %	100	3
2028	40 %	120	3

Axe 3 : communiquer et sensibiliser sur les solutions alternatives, la consommation responsable et les écoresponsables

# Accompagner les organisateurs de manifestations

# 6

Référent interne : Chargée de mission prévention et biodéchets

<b>Enjeux de l'action</b>		
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les déchets produits par les manifestations</li> <li>- S'appuyer sur les manifestations pour sensibiliser le public</li> <li>- Accompagner les organisateurs dans la gestion et la réduction de leurs déchets</li> </ul>	
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des accompagnements aux organisateurs d'évènement en amont de l'organisation de l'évènement et durant l'évènement</li> <li>- Mettre en place un service de prêt de matériel pour les manifestations : point tri, gobelets et vaisselle réutilisables, etc.</li> </ul>	
<b>Public cible</b>	Toutes les manifestations du territoire, petites ou grosses	
<b>Territoires et exemples ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A la Rochelle, on va plus loin que sur les déchets : <a href="https://www.larochelle.fr/vie-quotidienne/associations/organiser-une-eco-manifestation">https://www.larochelle.fr/vie-quotidienne/associations/organiser-une-eco-manifestation</a></li> <li>- Un exemple de guide pour les porteurs de projets : <a href="https://www.coeurcotefleurie.org/eco-manifestation/">https://www.coeurcotefleurie.org/eco-manifestation/</a></li> <li>- Un service de prêt de matériel pour les manifestations : <a href="https://valdevienne.fr/pret-de-materiel-aux-associations-2/">https://valdevienne.fr/pret-de-materiel-aux-associations-2/</a></li> </ul>	
<b>Modalités de l'action par année</b>	2023	Poursuite du partenariat avec Ecomanifestations Alsace pour l'accompagnement des porteurs de projet – 3 manifestations accompagnées Enquête sur les besoins en matériel des manifestations et sur ce qui existe déjà
	2024	3 manifestations accompagnées Etude sur la mise en place d'un service de location/lavage de matériel Achat de matériel pour les manifestations ; organisation du système de prêt
	2025	Réalisation d'un guide sur les écomanifestations avec l'offre de service du Smictom 3 manifestations accompagnées Bilan des manifestations accompagnées depuis 3 ans : ce qui a été mis en place, ce qui a marché ou pas
	2026	3 manifestations accompagnées
	2027	3 manifestations accompagnées
	2028	3 manifestations accompagnées Bilan des manifestations accompagnées depuis 3 ans : ce qui a été mis en place, ce qui a marché ou pas

### Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)

Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).

Années	Directrice SMICTOM	Chargée de prévention SMICTOM	Chargée de communication	Ambassadeurs tri – prévention	Agent d'accueil
		- Suivi du prestataire - étude sur les besoins - mise en place du service de prêt et de location gobelet			
2023	-	10 jours	2 jours	-	-
2024	-	10 jours	2 jours	-	2 jours
2025	-	10 jours	10 jours	2 jours	3 jours
2026	-	5 jours	2 jours	2 jours	3 jours

2027	-	5 jours	2 jours	2 jours	3 jours
2028	-	5 jours	2 jours	2 jours	3 jours
<b>Partenaires ou prestataires mobilisés</b>					
Prestataire d'accompagnement : Ecomanifestations Alsace Partenaires : EPCI et PNR – offices de tourisme					
<b>Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)</b>					
	<b>Nombre de Manifestations accompagnées</b>	<b>Emprunt du matériel prêté</b>	<b>Location de gobelets</b>		
2023	3	/	/		
2024	3	/	/		
2025	3	5	5		
2026	3	10	10		
2027	3	15	15		
2028	3	20	20		

Axe 4 : favoriser le réemploi, le prêt et la réparation

# Intégrer de nouveaux services de prévention en déchèterie

# 7

Référent interne : Directrice

<b>Etat des lieux</b>	<p>Il y a déjà en déchèterie des zones de réemploi (don pour Emmaüs à Marmoutier et à Ingwiller), un potager démonstratif à Marmoutier et de la distribution de broyat pour compostage (en petite quantité, dans les déchèteries fixes).</p> <p>La déchèterie d'Ingwiller est susceptible d'être agrandie et celle de Saverne doit être déplacée car elle est trop petite.</p> <p>La loi AGEC rend désormais obligatoire l'accès des déchèteries aux structures de l'ESS pour le réemploi d'objets.</p>	
<b>Enjeux de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire prendre conscience aux usagers que ce qu'ils jettent peut être donné, réemployé, réparé au lieu d'être jeté</li> <li>- Faire évoluer les déchèteries vers des recycleries et des ressourceries</li> <li>- Clarifier et renforcer le partenariat avec Emmaüs ou autre</li> </ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer sur les déchèteries existantes des nouveaux services dans la limite de la place disponible</li> <li>- Intégrer dans le projet de nouvelle déchèterie à Saverne un important volet sur la prévention</li> <li>- Détourner un maximum d'objets et de matériaux pour les orienter vers le réemploi : 3 % des bennes TV, bois, DEEE et 5 % de la benne gravats</li> </ul>	
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier la possibilité d'installer sur les déchèteries des zones de don pour les matériaux suivants : bois, pierre, terre</li> <li>- Clarifier avec Emmaüs ce qui peut intégrer une zone de don en déchèterie et ce qu'ils souhaitent garder pour leur boutique et comment est effectué le dépôt par l'utilisateur, le tri,... l'objectif est de faire cohabiter sur les déchèteries des zones de gratuité et le caisson réemploi pour Emmaüs.</li> <li>- Etudier l'intérêt de mettre dans chaque déchèterie une boîte à livres et un vaisselier (voir avec Emmaüs si c'est un enjeu pour eux). L'intérêt est que ces services prennent peu de place et peuvent être installés rapidement</li> <li>- Installer sur les déchèteries des zones de distribution de broyat et de vente de compost et des espaces de démonstration de jardinage écologique (cf fiche action 13)</li> <li>- Prévoir sur la déchèterie de Saverne un espace d'exposition et d'animation pour recevoir des groupes et organiser un programme d'animations</li> <li>- Etudier pour la future déchèterie de Saverne quel peut être le fonctionnement de la ressourcerie et le rôle d'Emmaüs dans le projet : exploitant du site ?</li> <li>- Etudier la mise en place d'une résidence d'artistes, par exemple sous la forme d'une biennale</li> </ul>	
<b>Public cible</b>	Tout public	
<b>Territoires et exemples ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Cyclad en Charente : <a href="http://www.cyclad.org/page.php?P=30&amp;RA=147">http://www.cyclad.org/page.php?P=30&amp;RA=147</a> ; <a href="http://www.cyclad.org/page.php?P=146">http://www.cyclad.org/page.php?P=146</a></li> </ul>	
<b>Modalités de l'action par année</b>	2023	<p>Intégration d'un volet prévention dans le programme de la déchèterie de Saverne</p> <p>Etude avec Emmaüs de la cohabitation en déchèterie de zones de don et du caisson réemploi Emmaüs.</p> <p>Etude avec éco.Déchets de l'impact des barrières sur le travail des agents : augmentation du taux de détournement d'objets à Marmoutier et Ingwiller</p> <p>Réalisation d'animations en déchèterie pour sensibiliser au don / réemploi</p>
	2024	Réalisation d'animations en déchèterie pour sensibiliser au don / réemploi
	2025	<p>Réalisation d'animations en déchèterie pour sensibiliser au don / réemploi</p> <p>Installation de nouveaux services</p> <p>Ouverture nouvelle déchèterie de Saverne</p>
	2026	<p>Réalisation d'animations en déchèterie pour sensibiliser au don / réemploi</p> <p>Installation de nouveaux services</p>

	2027	Réalisation d'animations en déchèterie pour sensibiliser au don / réemploi			
	2028	Réalisation d'animations en déchèterie pour sensibiliser au don / réemploi			
<b>Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)</b>					
<i>Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).</i>					
Années	Directrice - pilotage de la nouvelle déchèterie - négociation Emmaüs	Chargée de prévention - Suivi du taux de détournement - pilotage de la mise en place des nouveaux services	Chargée de communication Plan de com des actions mises en place	Ambassadeurs tri – prévention Une animation par mois en déchèterie	Responsable des déchèteries Suivi du fonctionnement des nouveaux services
2023	15 jours	10 jours	5 jours	12 jours	
2024	10 jours	10 jours	5 jours	12 jours	
2025	10 jours	0.1 ETP	5 jours	12 jours	7 jours
2026	-	10 jours	5 jours	12 jours	10 jours
2027	-	10 jours	5 jours	12 jours	10 jours
2028	-	10 jours	5 jours	12 jours	10 jours
<b>Partenaires ou prestataires mobilisés</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eco.Déchets : prévoir formation pour les agents et peut-être un avenant au marché si la mission de valoriste prend de l'ampleur</li> <li>- Emmaüs : partenaire pour le réemploi en déchèterie, la formation des agents de déchèterie</li> </ul>					
<b>Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)</b>					
	Quantité d'objets et de matériaux détournés en déchèterie (en kilogramme)		Nombre d'animations réalisées		
2023	/		6		
2024	/		12		
2025	/		12		
2026	En fonction des services mis en place		12		
2027	En fonction des services mis en place		12		
2028	En fonction des services mis en place		12		

Axe 4 : favoriser le réemploi, le prêt et la réparation

# Soutenir le don, le prêt, le réemploi et la réparation par la mise en place et la promotion de solutions sur le territoire

8

Référent interne : Chargée de mission prévention et biodéchets

<b>Etat des lieux</b>	Augmentation de tonnages de déchets apportés en déchèteries	
<b>Enjeux de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les déchets déposés en déchèterie</li> <li>- Développer l'économie circulaire</li> </ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre lisibles, accessibles et habituelles les solutions de don, prêt, réemploi et réparation</li> <li>- Encourager l'usager à donner, réemployer, réparer plutôt que de jeter et d'acheter du neuf</li> <li>- Proposer des actions ciblant différents types d'objets, de matériaux</li> </ul>	
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un annuaire des entreprises et associations assurant des prestations de réparation, de location ou de reconditionnement pour favoriser la réparation et la seconde main</li> <li>- Soutenir le Repair café pour lui permettre de se déployer et de multiplier les permanences</li> <li>- Promouvoir les solutions de vente, don, prêt et troc par internet (Facebook des communes)</li> <li>- Organiser une fête de la récup' / salon du réemploi pour mettre en avant les initiatives, acteurs, idées du territoire</li> <li>- Sensibiliser sur le don et le troc dans les jardins (Cf. action 17) : don de fruits et légumes, don de plant, troc de graines...</li> </ul>	
<b>Public cible</b>	Grand public et entreprises	
<b>Territoires et exemples ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A Roubaix, un service de don de la part des entreprises : <a href="https://www.roubaixshopping.com/ressource/">https://www.roubaixshopping.com/ressource/</a></li> <li>- Une association qui récupère les fruits pour faire des jus et des compotes à destination des publics en précarité : <a href="https://www.midilibre.fr/2019/09/09/quoi-de-9-appelle-au-don-de-fruit-8401867.php">https://www.midilibre.fr/2019/09/09/quoi-de-9-appelle-au-don-de-fruit-8401867.php</a></li> <li>- <a href="https://bricotheque-et-bidultheque-du-felide.fr">https://bricotheque-et-bidultheque-du-felide.fr</a></li> </ul>	
<b>Modalités de l'action par année</b>	2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Annuaire réparateur,</li> <li>- Partenariat avec le Repair café pour le pérenniser sur la durée du PLPDMA</li> </ul>
	2024	- Organiser un évènement autour de la récupération, de la réparation et de la seconde main
	2025	- Organiser un évènement autour de la récupération, la réparation et de la seconde main
	2026	Organiser un évènement autour de la récup, la réparation et de la seconde main
	2027	Organiser un évènement autour de la récup, la réparation et de la seconde main
	2028	Organiser un évènement autour de la récup, la réparation et de la seconde main

### Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)

Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).

Années	Directrice	Chargée de prévention	Chargée de communication	Ambassadeurs tri – prévention	Agent d'accueil
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des fiches</li> <li>- Conventonnement CMA et Repair café</li> <li>- Organisation évènements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation annuaire</li> <li>- communication site internet et autres</li> <li>- aide à l'organisation de l'évènement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aide à l'organisation de l'évènement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aide pour l'évènement</li> </ul>
2023	-	0.05 ETP	0.05 ETP	-	3 jours
2024	-	0.05 ETP	5 jours	5 jours	2 jours
2025	-	8 jours	5 jours	5 jours	2 jours
2026	-	8 jours	5 jours	5 jours	2 jours

2027	-	8 jours	5 jours	5 jours	2 jours
2028	-	8 jours	5 jours	5 jours	2 jours
<b>Partenaires ou prestataires mobilisés</b>					
CMA pour le recensement des entreprises de la réparation Association Repair café Les structures / associations de type MJC Les communes Le rézo zéro déchet (pour l'organisation de l'évènement)					
<b>Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)</b>					
	<b>Publication de l'annuaire</b>	<b>Nombre de sessions annuelles du Repair café</b>	<b>Nombre de participants à la fête annuelle de la récup/salon du réemploi</b>		
2023	Fait	10	200		
2024		10	250		
2025		10	300		
2026	Mise à jour publiée	10	350		
2027		10	400		
2028		10	450		

Axe 4 : favoriser le réemploi, le prêt et la réparation

# Réaliser une caractérisation des bennes tout venant de déchèterie pour repérer le gisement d'objets réemployables et valorisables

9

Référent interne : Directrice

<b>Etat des lieux</b>	Le ratio des bennes incinérables et non incinérables évolue peu malgré la mise en place de la benne écomobilier. Le SMICTOM n'a pas réalisé de caractérisation de ces bennes. La nouvelle organisation des déchèteries (avec barrière) va permettre aux agents d'être plus présents devant ces bennes pour vérifier ce qui est mis dedans et orienter le cas échéant vers la filière de valorisation ou vers le caisson réemploi.				
<b>Enjeux de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisser le ratio de ces bennes</li> <li>- Accompagner la mise en place des nouvelles REP en déchèterie</li> </ul>				
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître de manière précise le contenu de ces bennes pour pouvoir évaluer un potentiel de valorisation et de réemploi, adapter les actions de prévention et pouvoir en suivre l'impact.</li> </ul>				
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une campagne de caractérisation des bennes incinérables et non incinérables pour déterminer le contenu, le taux d'erreur de tri, les potentialités de nouvelles filières de valorisation et les potentialités de réemploi.</li> </ul>				
<b>Public cible</b>					
<b>Territoires et exemples ressources</b>	<a href="http://www.verdicite.fr/wp-content/uploads/2017/02/fiche-r%C3%A9f%C3%A9rence-TOURS- carac-tout-venant.pdf">http://www.verdicite.fr/wp-content/uploads/2017/02/fiche-r%C3%A9f%C3%A9rence-TOURS- carac-tout-venant.pdf</a> <a href="https://www.optigede.org/optigede-pdf/16495">https://www.optigede.org/optigede-pdf/16495</a>				
<b>Modalités de l'action par année</b>	2023				
	2024	Réalisation caractérisation (2 bennes des 3 déchèteries fixes)			
	2025				
	2026				
	2028	Mise à jour de la caractérisation à la fin du PLDPMA ?			
<b>Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)</b>					
<i>Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).</i>					
<b>Années</b>	<b>Directrice</b>	<b>Chargée de prévention</b>	<b>Chargée de communication</b>	<b>Ambassadeurs tri - prévention</b>	<b>Responsable des déchèteries</b>
Année de réalisation	5 jours	2 jours	-	-	5 jours
<b>Partenaires ou prestataires mobilisés</b>					
<b>Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)</b>					
	<b>Ratio de tout venant</b>	<b>Autres filières mises en place</b>	<b>Taux de réemploi issu de ces bennes</b>		
2023	En fonction des résultats de la caractérisation				
2024					
2025					
2026					
2027					
2028					





<b>Axe 5 : renforcer la prévention des biodéchets</b>						
<b>Encourager les solutions alternatives individuelles : compostage et lombricompostage</b>					<b>10</b>	
Réfèrent interne : Chargée de mission prévention et biodéchets						
<b>Etat des lieux</b>	24,4 kg/hab, c'est la part de déchets fermentescibles dans la poubelle ordures ménagères résiduelles Les pratiques de compostage sont déjà bien développées sur le territoire.					
<b>Enjeux de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la part de biodéchets dans la poubelle OMR</li> <li>- Permettre la gestion des biodéchets à domicile</li> </ul>					
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le taux de couverture du territoire en composteur,</li> <li>- Proposer des alternatives ou des solutions complémentaires comme les lombricomposteurs.</li> </ul>					
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de la distribution de composteurs avec organisation de B.A.-BA</li> <li>- Poursuite de la subvention pour les lombricomposteurs</li> <li>- Etudier la question des tarifs de composteurs en 2023 avec la réflexion sur la tarification incitative (Piste pour le tarif de vente : proposer les composteurs à moitié prix en 2023 avec le passage en C0.5)</li> </ul>					
<b>Public cible</b>	Grand public					
<b>Territoires et exemples ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans les Vosges, on subventionne les lombricomposteurs et les poulaillers : <a href="https://www.sicovad.fr/Prevention/Lombricomposteurs.html">https://www.sicovad.fr/Prevention/Lombricomposteurs.html</a>; <a href="https://www.sicovad.fr/Prevention/Poules-poulailler.html">https://www.sicovad.fr/Prevention/Poules-poulailler.html</a></li> <li>- A Bordeaux, on distribue gratuitement les composteurs : <a href="https://www.bordeaux-metropole.fr/Vivre-habiter/Gerer-ses-dechets/Composter/Obtenir-un-composteur">https://www.bordeaux-metropole.fr/Vivre-habiter/Gerer-ses-dechets/Composter/Obtenir-un-composteur</a></li> </ul>					
<b>Modalités de l' action par année</b>	2023	Vente de composteurs – évaluer l'intérêt d'une gratuité des composteurs lors de la révision de la grille tarifaire Poursuite de la subvention pour lombricomposteurs Formation de guide composteurs par le SMITOM				
	2024	Vente/distribution de composteurs Poursuite de la subvention pour lombricomposteurs Animations sur le compostage				
	2025	Vente/distribution de composteurs Poursuite de la subvention pour lombricomposteurs Animations sur le compostage				
	2026	Vente/distribution de composteurs Poursuite de la subvention pour lombricomposteurs Animations sur le compostage				
	2027	Vente/distribution de composteurs Poursuite de la subvention pour lombricomposteurs Animations sur le compostage				
	2028	Vente/distribution de composteurs Poursuite de la subvention pour lombricomposteurs Animations sur le compostage				
<b>Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)</b>						
<i>Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).</i>						
<b>Années</b>	<b>Directrice</b>	<b>Chargée de prévention</b> Supervision des animations Mise en place des dispositifs	<b>Chargée de communication</b> Réalisation de la communication sur les aides et sur le compostage	<b>Ambassadeurs tri – prévention</b> - animation compostage avec les guides composteurs	<b>Agent d'accueil</b> - Vente de composteurs - pré-traitement des demandes de subvention	

				- gestion stock composteur	
2023	-	5 jours	5 jours	2 jours	3 jours
2024	-	10 jours	5 jours	4 jours	3 jours
2025	-	5 jours	2 jours	6 jours	5 jours
2026	-	5 jours	2 jours	6 jours	5 jours
2027	-	5 jours	2 jours	6 jours	5 jours
2028	-	5 jours	2 jours	6 jours	5 jours
<b>Partenaires ou prestataires mobilisés</b>					
SMITOM pour les formations guide composteurs					
<b>Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)</b>					
	<b>Nombre de composteurs vendus</b>	<b>Nombre de lombricomposteurs subventionnés</b>	<b>Nombre d'animations et fréquentation</b>		
2023	350	5	6		
2024	350	5	6		
2025	350	5	6		
2026	350	5	6		
2027	350	5	6		
2028	350	5	6		

Axe 5 : renforcer la prévention des biodéchets

# Développer le compostage partagé et le compostage en établissement

# 11

Référent interne : Chargée de mission prévention et biodéchets

<b>Etat des lieux</b>	24.4 kg/hab, c'est la part de déchets fermentescibles dans la poubelle ordures ménagères résiduelles Les pratiques de compostage sont déjà bien développées sur le territoire.	
<b>Enjeux de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la part de biodéchets dans la poubelle OMR</li> <li>- Permettre la gestion des biodéchets</li> </ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 sites de compostage partagé en 2028</li> <li>- 10 composteurs en établissement en 2028</li> </ul>	
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place et suivi de sites de compostage partagé</li> <li>- Mise en place et suivi de sites de compostage en établissement</li> </ul>	
<b>Public cible</b>	Communes et établissements	
<b>Territoires et exemples ressources</b>		
<b>Modalités de l' action par année</b>	2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place et suivi de 3 sites de compostage partagé</li> <li>- Mise en place et suivi de 2 sites de compostage en établissement</li> <li>- Animation du réseau de référents</li> </ul>
	2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place et suivi de 3 sites de compostage partagé</li> <li>- Mise en place et suivi de 2 sites de compostage en établissement</li> <li>- Animation du réseau de référents</li> </ul>
	2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place et suivi de 3 sites de compostage partagé</li> <li>- Mise en place et suivi de 2 sites de compostage en établissement</li> <li>- Animation du réseau de référents</li> </ul>
	2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place et suivi de 3 sites de compostage partagé</li> <li>- Mise en place et suivi de 2 sites de compostage en établissement</li> <li>- Animation du réseau de référents</li> </ul>
	2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place et suivi de 3 sites de compostage partagé</li> <li>- Mise en place et suivi de 2 sites de compostage en établissement</li> <li>- Animation du réseau de référents</li> </ul>
	2028	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place et suivi de 3 sites de compostage partagé</li> <li>- Animation du réseau de référents</li> </ul>

## Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)

Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).

Années	Directrice SMICTOM	Chargée de prévention SMICTOM Animation réseau référents/réunions SMICTOM	Chargée de communication	Ambassadeur tri et compostage Démarchage, mise en place, suivi, animation réseau	Agent d'accueil
2023		10 jours		20 jours + 46 jours suivi sites	
2024		10 jours		20 jours + 58 jours suivi sites	
2025		10 jours		20 jours + 70 jours suivi sites	
2026		10 jours		20 jours + 82 jours suivi sites	

2027		10 jours		20 jours + 94 jours suivi sites	
2028		10 jours		20 jours + 102 jours suivi sites (2 jours par semaine pour voir 12/13 sites et 1 journée par an par site en établissement	
<b>Partenaires ou prestataires mobilisés</b>					
-					
<b>Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)</b>					
	<b>Nombre de placettes aménagées</b>	<b>Nombre de composteurs en établissement installés</b>	<b>Population touchée par les équipements</b>		
2023	3	2	En fonction des sites		
2024	3	2			
2025	3	2			
2026	3	2			
2027	3	2			
2028	3	2			

# Encourager les techniques alternatives et les solutions de gestion des végétaux pour réduire les déchets verts

# 12

Référent interne : Chargée de mission prévention et biodéchets

<b>Etat des lieux</b>		
<b>Enjeux de l'action</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les déchets verts apportés en déchèterie : réduire impact CO2 du transport et coût de traitement</li> <li>- Gérer les déchets verts à la parcelle</li> <li>- Faire évoluer les pratiques de gestion des jardins par les particuliers</li> </ul>
<b>Objectifs de l'action</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser et apporter des solutions alternatives opérationnelles aux usagers</li> <li>- Vulgariser l'utilisation du broyat dans son jardin</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des animations de sensibilisation et réaliser un guide sur le jardinage écologique</li> <li>- Installation d'un jardin pédagogique en déchèterie pour montrer les techniques de jardinage au naturel</li> <li>- Encourager la plantation de plantes à croissance lente, notamment dans les PLUI</li> <li>- Réaliser des animations de broyage en déchèterie ; accompagner les associations qui souhaitent s'équiper d'un broyeur et réaliser des animations ; encourager la création d'une coopérative de matériel de jardinage au naturel (ex. broyeur) ; soutien à la location</li> <li>- Organiser des campagnes de broyage en déchèterie et sur la plateforme de Dettwiller et la distribution de broyat pour les habitants ; augmenter la part de broyat qui peut être récupéré par les habitants.</li> <li>- Faire le tri entre pelouse et branchages là où c'est possible et aller vers l'interdiction du dépôt de pelouse en déchèterie en fin de période</li> <li>- Accompagner les paysagistes pour que les particuliers acceptent de garder les déchets verts chez eux</li> <li>- Organiser un défi famille zéro déchet vert</li> <li>- Maintenir et développer le réseau des éco-jardiniers</li> <li>- Subventionner l'achat de broyeurs par les associations d'arboriculteurs ou de sensibilisation à la nature</li> </ul>
<b>Public cible</b>		Grand public, associations
<b>Territoires et exemples ressources</b>		A Lons-le Saunier, on n'accepte plus les tontes en déchèterie : <a href="https://www.lonslesauvier.fr/que-faire-de-ses-dechets-de-tonte/">https://www.lonslesauvier.fr/que-faire-de-ses-dechets-de-tonte/</a>
<b>Modalités de l'action par année</b>	2023	<p>Etudier le devenir du jardin de la déchèterie de Marmoutier</p> <p>Sensibiliser au jardinage au naturel : guide, 4 animations, communication</p> <p>Etudier la mise en place d'une subvention pour la location de broyeur destinée aux particuliers</p> <p>Distribution de broyat à Dettwiller (décompter le broyat du tonnage DV) – séparation des pelouses et des branchages</p> <p>Subventionner l'achat d'un broyeur par une association d'arboriculteurs ou de sensibilisation à la nature</p>
	2024	<p>Sensibiliser : 4 animations, communication</p> <p>Subvention pour la location de broyeur destinée aux particuliers</p> <p>Distribution de broyat à Dettwiller (décompter le broyat du tonnage DV) – séparation des pelouses et des branchages</p> <p>Défi famille jardinage au naturel comprenant 8 animations minimum</p> <p>Subventionner l'achat d'un broyeur par une association d'arboriculteurs ou de sensibilisation à la nature</p>
	2025	<p>Sensibiliser : 4 animations, communication</p> <p>Création du jardin pédagogique à la déchèterie de Saverne et d'une zone de broyage avec distribution permanente de broyat</p> <p>Accompagner la création de coopératives de prêt de matériel de jardinage (en lien avec les CSC, MJC, associations)</p> <p>Subvention pour la location de broyeur destinée aux particuliers</p>

		Distribution de broyat à Dettwiller et à Saverne (décompter le broyat du tonnage DV) – séparation des pelouses et des branchages Subventionner l'achat d'un broyeur par une association d'arboriculteurs ou de sensibilisation à la nature			
	2026	Sensibiliser : 4 animations, communication Subvention pour la location de broyeur destinée aux particuliers Distribution de broyat à Dettwiller et à Saverne (décompter le broyat du tonnage DV) – séparation des pelouses et des branchages Défi famille jardinage au naturel comprenant 8 animations minimum Subventionner l'achat d'un broyeur par une association d'arboriculteurs ou de sensibilisation à la nature			
	2027	Sensibiliser : 4 animations, communication Subvention pour la location de broyeur destinée aux particuliers Distribution de broyat à Dettwiller et à Saverne (décompter le broyat du tonnage DV) – séparation des pelouses et des branchages Subventionner l'achat d'un broyeur par une association d'arboriculteurs ou de sensibilisation à la nature			
	2028	Sensibiliser : 4 animations, communication Subvention pour la location de broyeur destinée aux particuliers Distribution de broyat à Dettwiller et à Saverne (décompter le broyat du tonnage DV) – séparation des pelouses et des branchages Défi famille jardinage au naturel comprenant 8 animations minimum Interdiction des pelouses en déchèterie Subventionner l'achat d'un broyeur par une association d'arboriculteurs ou de sensibilisation à la nature			
<b>Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)</b>					
<i>Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).</i>					
Années	Directrice Suivi Dettwiller et Saverne	Chargée de prévention Organisation des actions Supervision des animations Rédaction du guide	Chargée de communication Réalisation des supports et des campagnes	Ambassadeurs tri – prévention Réalisation d'animations	Agent d'accueil
2023	1 jour	10 jours	15 jours	5 jours	-
2024	1 jour	0.1 ETP	7 jours	5 jours	-
2025	5 jours	0.1 ETP	15 jours	5 jours	-
2026	1 jour	10 jours	7 jours	5 jours	-
2027	1 jour	10 jours	7 jours	5 jours	-
2028	1 jour	10 jours	7 jours	5 jours	-
<b>Partenaires ou prestataires mobilisés</b>					
Eric Charton : prestataire pour gestion des déchets verts et jardinage au naturel Emeline Ball – Auprès de mon arbre ?					
<b>Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)</b>					
	<b>Nombre d'animations et fréquentation</b>	<b>Nombre de location de broyeurs</b>	<b>Quantité de broyat distribuée</b>		
2023	4	10	Etudier la faisabilité et les quantités qu'on peut mettre à disposition		
2024	12	20			
2025	4	30			
2026	12	40			
2027	4	50			
2028	12	60			

# Accompagner les communes et les entreprises dans leur démarche de gestion écologique des espaces verts

# 13

Référent interne : Chargée de mission prévention et biodéchets

<b>Etat des lieux</b>		
<b>Enjeux de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les déchets verts apportés en déchèterie : réduire impact CO2 du transport et coût de traitement</li> <li>- Gérer les déchets verts à la parcelle</li> <li>- Faire évoluer les pratiques de gestion des jardins par les communes/entreprises</li> </ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser et apporter des solutions alternatives opérationnelles aux communes/entreprises</li> <li>- Développer les techniques de gestion différenciée dans les communes/entreprises</li> </ul>	
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer un accompagnement à la carte pour les communes (Marguerite) : gestion différenciée, aide à la gestion de la plateforme, animations, panneaux, aide à l'acquisition et/ou mutualisation de broyeurs, formation CNFPT sur la création d'une plateforme de déchets verts, etc.</li> <li>- Réaliser des supports partagés de communication sur la gestion écologique des espaces verts pour expliquer aux habitants les pratiques des communes</li> <li>- Communiquer sur les actions des communes</li> <li>- Proposer un diagnostic sur la gestion de leurs espaces verts aux entreprises</li> </ul>	
<b>Public cible</b>	Communes et entreprises	
<b>Territoires et exemples ressources</b>		
<b>Modalités de l'action par année</b>	2023	Approfondir l'état des lieux fait en 2022 et communiquer sur les initiatives des communes Subvention prestation de broyage pour 7 communes + 2 subventions achat de broyeur + 1 subvention achat de matériel pour communes Diagnostic pour 3 entreprises + panneaux
	2024	Proposer aux communes une prestation à la carte (marguerite), avec différentes actions d'accompagnement avec une prise en charge du SMICTOM (à quelle hauteur ?) Réalisation des panneaux communs Subvention prestation de broyage pour 7 communes + 2 subventions achat de broyeur + 1 subvention achat de matériel pour communes Diagnostic pour 3 entreprises + panneaux
	2025	Accompagnement des communes volontaires Réalisation des panneaux communs Subvention prestation de broyage pour 7 communes + 2 subventions achat de broyeur + 1 subvention achat de matériel pour communes Diagnostic pour 3 entreprises + panneaux
	2026	Accompagnement des communes volontaires Réalisation des panneaux communs Subvention prestation de broyage pour 7 communes + 2 subventions achat de broyeur + 1 subvention achat de matériel pour communes Diagnostic pour 3 entreprises + panneaux
	2027	Accompagnement des communes volontaires Réalisation des panneaux communs Subvention prestation de broyage pour 7 communes + 2 subventions achat de broyeur + 1 subvention achat de matériel pour communes Diagnostic pour 3 entreprises + panneaux
	2028	Accompagnement des communes volontaires Réalisation des panneaux communs



		Subvention prestation de broyage pour 7 communes + 2 subventions achat de broyeur + 1 subvention achat de matériel pour communes Diagnostic pour 3 entreprises + panneaux			
<b>Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)</b> <i>Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).</i>					
Années	Directrice	Chargée de prévention	Chargée de communication	Ambassadeurs tri - prévention	Agent d'accueil
2023	-	10 jours	3 jours	-	-
2024	-	15 jours	5 jours	-	-
2025	-	10 jours	-	-	-
2026	-	10 jours	-	-	-
2027	-	10 jours	-	-	-
2028	-	10 jours	-	-	-
<b>Partenaires ou prestataires mobilisés</b>					
Eric Charton Emeline Ball – Auprès de mon arbre Autres prestataires d'accompagnement des collectivités au jardinage écologique CNFPT					
<b>Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)</b>					
	Nombre d'actions réalisées par les communes	Nombre d'actions réalisées par les entreprises	Nombre de panneaux installés		
2023		3	10 (4 + 6)		
2024		3	10		
2025	4	3	10		
2026	4	3	10		
2027	4	3	10		
2028	4	3	10		

## III.C Fiches-actions complémentaires

Liste des actions complémentaires à mener pour atteindre l'objectif de 10 % de réduction des déchets fixé dans le cadre du PLPDMA.

Ces actions ne sont pas priorisées au démarrage du PLDPMA, il conviendra de réévaluer l'opportunité de les lancer au plus tard à mi-parcours du PLDPMA, en fonction notamment du pourcentage de réduction déjà atteint, des moyens humains en interne et du budget disponibles.

Axe 1 : animer le PLPDMA et accompagner les initiatives sur le territoire		
Engager les communes dans des démarches écoexemplaires		
Référént interne : chargée de mission prévention et biodéchets		
Etat des lieux		
Enjeux de l'action	- Réduire la production de déchets des communes	
Objectifs de l'action	- Sensibiliser les élus - Valoriser les actions des communes - Les accompagner dans leurs projets et dans la réduction de leurs déchets - Favoriser la mutualisation entre communes	
Contenu de l'action	- Développer la communication autour des actions des communes répondant aux enjeux du PLPDMA pour faire connaître ces projets et donner envie aux autres communes – réalisation d'une publication, d'une rubrique site web, d'une info en comité directeur - Sensibiliser les communes aux dispositifs de la loi AGEC, à la commande publique responsable, ... - Réaliser des diagnostics déchets dans les communes sur le tri et la réduction pour les accompagner dans la mise en place d'actions concrètes - Encourager la mutualisation de matériel, de supports de communication - Soutenir financièrement l'acquisition de matériel pour améliorer la gestion des déchets (ex broyeur) ( cf action 13)	
Public cible	Les communes	
Territoires et exemples ressources		
Modalités de l' action par année	2023	2 diagnostics déchets dans une commune Réalisation de deux newsletters dédiées pour les communes avec des zooms sur des points particuliers (ex réglementation spécifique loi AGEC) Intégration sur le site internet des démarches des communes (ex. localisation des boîtes à livres) Une présentation en comité directeur
	2024	2 diagnostics déchets dans une commune Réalisation de deux newsletters dédiées pour les communes avec des zooms sur des points particuliers Organisation d'une formation sur la commande publique responsable
	2025	2 diagnostics déchets dans une commune Réalisation de deux newsletters dédiées pour les communes avec des zooms sur des points particuliers Une présentation en comité directeur

# 14

	2026	2 diagnostics déchets dans une commune Réalisation de deux newsletters dédiées pour les communes avec des zooms sur des points particuliers Lancement d'un travail sur le réemploi des déchets du bâtiment			
	2027	2 diagnostics déchets dans une commune Réalisation de deux newsletters dédiées pour les communes avec des zooms sur des points particuliers En option (non chiffré) : organisation d'une formation sur la commande publique responsable			
	2028	2 diagnostics déchets dans une commune Réalisation de deux newsletters dédiées pour les communes avec des zooms sur des points particuliers Une présentation en comité directeur			
<b>Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)</b> <i>Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).</i>					
Années	Directrice	Chargée de prévention	Chargée de communication	Ambassadeurs tri - prévention	Agent d'accueil
2023	-	7 jours	4 jours	-	-
2024	-	7 jours	2 jours	-	-
2025	-	7 jours	2 jours	-	-
2026	-	7 jours	2 jours	-	-
2027	-	7 jours	2 jours	-	-
2028	-	7 jours	2 jours	-	-
<b>Partenaires ou prestataires mobilisés</b>					
Les EPCI, le PETR, le PNR, la CEA : faire remonter les initiatives, relayer la communication du SMICTOM, accompagner certains projets repérés					
<b>Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)</b>					
	Nombre de communes accompagnées		Nombre d'actions engagées		
2023	2		4		
2024	2		4		
2025	2		4		
2026	2		4		
2027	2		4		
2028	2		4		

Axe 1 : animer le PLPDMA et accompagner les initiatives sur le territoire

# Accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets

# 15

Référent interne : Chargée de mission prévention et biodéchets

<b>Etat des lieux</b>	Le SMICTOM gère une partie des déchets des professionnels et des administrations au titre des déchets assimilés.	
<b>Enjeux de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associer les professionnels aux enjeux de la réduction des déchets</li> <li>- Sensibiliser à l'économie circulaire</li> </ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les déchets des professionnels</li> <li>- Aider les professionnels à trouver des solutions alternatives et à réduire leur production de déchets</li> <li>- Aider les EPCI à mettre en place des démarches d'économie circulaire</li> </ul>	
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une meilleure connaissance des gisements des professionnels (ex biodéchets dans les OMR), de la part de déchets professionnels dans les déchets collectés et des professionnels qui utilisent beaucoup le service public</li> <li>- Accompagner ces professionnels recensés : étudier leur production de déchets et trouver avec eux des solutions de gestion et de réduction adaptées</li> <li>- Travailler avec les consulaires sur des outils de diagnostic déchets de leurs activités et sur la formation des jeunes professionnels</li> <li>- Accompagner les EPCI dans des démarches territoriales d'économie circulaire</li> <li>- Communiquer et sensibiliser les professionnels, notamment le tertiaire / les services administratifs, aux enjeux de consommation responsable (réemploi, reconditionnement, vaisselle lavable...) – accompagner des démarches de réduction des déchets dans les bureaux par la réalisation de diagnostic / préconisations : déchets de restauration, déchets de bureau, mobilier, ...</li> <li>- Accompagner les entreprises du bâtiment dans le réemploi (cf fiche 8)</li> </ul>	
<b>Public cible</b>	Entreprises et administration du territoire (hors mairies)	
<b>Territoires et exemples ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A Bordeaux : <a href="https://www.defi-zero-dechet-pro.com/">https://www.defi-zero-dechet-pro.com/</a></li> </ul>	
<b>Modalités de l' action par année</b>	2023	<p>Mise en place d'une convention avec la CMA (accompagnement des artisans à la réduction des déchets et formation des jeunes)</p> <p>Analyse des données 2022 de la collecte pour la réalisation d'un état des lieux précis de la part de professionnels et d'administration dans les déchets du SMICTOM – élaboration d'un plan d'action suite à cet état des lieux en partenariat avec le SMICTOM (déchets verts)</p> <p>Accompagnement de deux professionnels / administration usagers du service : création de l'outil d'accompagnement</p> <p>Communication sur les actions</p>
	2024	<p>Accompagnement de deux professionnels / administration usagers du service</p> <p>Création d'une démarche d'accompagnement des entreprises / administrations sur les déchets de bureau – communication et accompagnement d'une entreprise / administration « zéro déchet »</p> <p>Convention CMA</p> <p>Revoir la CCI pour voir si un conventionnement est possible (ex sur les déchets des restaurants)</p> <p>Mise en place d'une action de sensibilisation des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) à l'économie circulaire – étude avec elles d'une possibilité d'aller plus loin</p> <p>Communication sur les actions</p>
	2025	<p>Accompagnement de deux entreprises/ administration dans la démarche « zéro déchet »</p> <p>Accompagnement de deux entreprises / administration usagers du service</p> <p>Convention CMA à évaluer – conventionnement CCI ?</p> <p>Lancement d'un travail sur le réemploi des déchets du bâtiment : état des lieux, diag et plan d'action</p> <p>Partenariat avec un EPCI sur l'ECI (économie circulaire)</p> <p>Communication sur les actions</p>
	2026	<p>Accompagnement de deux entreprises/ administration dans la démarche « zéro déchet »</p> <p>Accompagnement de deux entreprises / administration usagers du service</p>

		Convention CMA et CCI Mise en place d'action sur le réemploi des matériaux du bâtiment en lien avec les collectivités Partenariat avec un EPCI sur l'ECI Communication sur les actions			
	2027	Accompagnement de deux entreprises/ administration dans la démarche « zéro déchet » Accompagnement de deux entreprises / administration usagers du service Convention CMA et CCI Mise en place d'action sur le réemploi des matériaux du bâtiment en lien avec les collectivités Partenariat avec un EPCI sur l'ECI Communication sur les actions			
	2028	Accompagnement de deux entreprises/ administration dans la démarche « zéro déchet » Accompagnement de deux entreprises / administration usagers du service Convention CMA et CCI Mise en place d'action sur le réemploi des matériaux du bâtiment en lien avec les collectivités Partenariat avec un EPCI sur l'ECI Communication sur les actions			
<b>Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)</b>					
<i>Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).</i>					
Années	Directrice - Travail sur la part de professionnels dans le SPGD - Travail sur l'ECi	Chargée de prévention - Conventonnement - Elaboration de la méthodo et suivi des accompagnements - Réemploi des matériaux	Chargée de communication	Ambassadeurs tri – prévention - Elaboration des accompagnements dans les entreprises (si fait en interne)	Agent d'accueil
2023	5 jours	0.1	1 jour	3 jours	-
2024	3 jours	0.15	5 jours (entreprise zéro déchet)	7 jours	-
2025	5 jours	0.15	1 jour	7 jours	-
2026	5 jours	0.15	1 jour	7 jours	-
2027	5 jours	0.15	1 jour	7 jours	-
2028	5 jours	0.1	1 jour	7 jours	-
<b>Partenaires ou prestataires mobilisés</b>					
Consulaires (Cci, CMA) BOMA Zéro Déchet Strasbourg					
<b>Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)</b>					
	Nombre d'entreprises accompagnées	Nombre d'accompagnement bureaux			
2023	2	0			
2024	0	1			
2025	4	2			
2026	4	2			
2027	4	2			
2028	4	2			

Axe 1 : animer le PLPDMA et accompagner les initiatives sur le territoire

# Accompagner les associations, clubs, collectifs, quartiers dans des démarches zéro déchet

# 16

Référent interne : Chargée de communication

Etat des lieux

Enjeux de l'action

- Permettre à des collectifs de s'engager concrètement dans des actions de réduction des déchets de leur quotidien
- Sensibiliser par l'action, la mise en place de gestes simples au quotidien, dans son quartier, ses loisirs...

Objectifs de l'action

- Proposer un accompagnement aux collectifs (associations, clubs, quartiers,...) pour réduire leurs déchets

Contenu de l'action

Réaliser un canevas d'accompagnement : diagnostic, préconisations, aide à la mise en œuvre, atelier de sensibilisation  
Communiquer sur le dispositif : création d'un logo, d'un support d'information sur le dispositif, création d'une rubrique sur le site web, sur Facebook,... mise en valeur des structures engagées et des actions mises en œuvre

Public cible

Associations du territoire, clubs de sport, quartier (si maison de quartier, centre social pour copiloter la démarche)

Territoires et exemples ressources

- Dans le Puy-de-Dôme : Valtom - <https://cspontduchateau.footeo.com/page/mon-club-zero-dechet.html>
- En Bretagne : <https://www.lelabo-ess.org/ecolibri-le-club-zero-dechet-d-un-college-breton>
- En Maine et Loire : Saumur : <https://www.sauumur-aggloproprete.fr/association-zero-dechet/>
- A Paris : <https://mairie10.paris.fr/pages/le-10e-lance-des-quartiers-zero-dechet-18533>
- A Bordeaux : <https://monquartierzz.org/>
- Sur la côte d'Azur : <https://mougins.fr/vivre/proprete-et-environnement/operation-zero-dechet/>

Modalités de l'action par année

2023	Création de la démarche d'accompagnement et de la communication pour les associations Lancement de la démarche Accompagnement de deux associations
2024	Communication sur la démarche Lancement de l'accompagnement d'un quartier : création de la démarche, communication, sélection du quartier et co-élaboration du projet avec la structure partenaire relais dans le quartier Accompagnement de deux associations
2025	Accompagnement d'un quartier et de quatre associations Valorisation des actions mises en place
2026	Accompagnement de six associations Valorisation des actions mises en place
2027	Accompagnement d'un quartier et de quatre associations Valorisation des actions mises en place
2028	Accompagnement de six associations Valorisation des actions mises en place

**Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)**

*Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).*

Années	Directrice	Chargée de prévention	Chargée de communication - Suivi de l'action ; supervision des ambassadeurs - Création de la démarche - Communication - Accompagnement des quartiers	Ambassadeurs tri – prévention Réalisation des accompagnements et des animations	Agent d'accueil
2023	1 jour	3 jours	0.1 ETP	5 jours	-
2024	1 jour	3 jours	0.1 ETP	5 jours	-
2025	-	3 jours	0.1 ETP	12 jours	-
2026	-	3 jours	10 jours	15 jours	-
2027	-	3 jours	0.1 ETP	12 jours	-
2028	-	3 jours	10 jours	15 jours	-
<b>Partenaires ou prestataires mobilisés</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations environnementales (la Grange aux paysages, Les Piverts, Zéro Déchet Strasbourg,...) : réalisation d'animations spécifiques</li> <li>- MJC, CSC, communes : partenaire pour le pilotage des projets quartier zéro déchet</li> </ul>					
<b>Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)</b>					
	Nombre d'associations accompagnées		Nombre d'actions mises en place		
2023	2		4		
2024	2		4		
2025	4		40		
2026	6		12		
2027	5		10		
2028	6		12		

Axe 4 : favoriser le réemploi, le prêt et la réparation

# Actions complémentaires « Soutenir le don, le prêt, le réemploi et la réparation par la mise en place et la promotion de solutions sur le territoire »

# 17

Référent interne : Chargée de mission prévention et biodéchets

<b>Etat des lieux</b>	Augmentation de tonnages en déchèterie				
<b>Enjeux de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des déchets déposés en déchèterie</li> <li>- Développer l'économie circulaire</li> </ul>				
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre lisibles, accessibles et habituelles les solutions de don, prêt, réemploi et réparation</li> <li>- Encourager l'usager à donner, réemployer, réparer plutôt que de jeter et d'acheter du neuf</li> <li>- Proposer des actions ciblant différents types d'objets, de matériaux</li> </ul>				
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le développement de boîtes à livres et zone de gratuité dans les communes, les entreprises, les associations, les gares, ...</li> <li>- Organiser des Gratifieria (zone de gratuité éphémères)</li> <li>- Promouvoir les solutions de vente, don, prêt et troc par internet (Facebook des communes)</li> </ul>				
<b>Public cible</b>	Grand public et entreprises				
<b>Territoires et exemples ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A Roubaix, un service de don de la part des entreprises : <a href="https://www.roubaixshopping.com/ressource/">https://www.roubaixshopping.com/ressource/</a></li> <li>- Une association qui récupère les fruits pour faire des jus et des compotes à destination des publics en précarité : <a href="https://www.midilibre.fr/2019/09/09/quoi-de-9-appelle-au-don-de-fruit-8401867.php">https://www.midilibre.fr/2019/09/09/quoi-de-9-appelle-au-don-de-fruit-8401867.php</a></li> </ul>				
<b>Modalités de l'action par année</b>	2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Annuaire des boîtes à livres et zones de gratuité</li> <li>- Partenariat avec la Chambre de métiers d'Alsace, CMA (répar'acteurs)</li> <li>- Faire une fiche technique sur les boîtes à livres et zones de gratuité avec recensements d'initiatives et quelques conseils pratiques à destination des associations, entreprises, collectifs et des communes qui veulent se lancer</li> </ul>			
	2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat avec la CMA (répar'acteurs)</li> <li>- Réaliser une fiche technique sur la mise en place d'une gratifieria ou zone de gratuité éphémère à destination des MJC, communes, associations etc – aider la structure à gérer ce qui reste après.</li> </ul>			
	2028	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une fiche technique sur la mise en place d'une zone de troc/ don de légumes, fruits, plants et graines, avec recensements d'initiatives et quelques conseils pratiques à destination des associations et des communes qui veulent se lancer</li> </ul>			
<p><b>Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)</b>  <i>Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).</i></p>					
<b>Années</b>	<b>Directrice</b>	<b>Chargée de prévention</b> - Réalisation des fiches	<b>Chargée de communication</b>	<b>Ambassadeurs tri – prévention</b>	<b>Agent d'accueil</b>



		- Conventonnement CMA	- communication site internet et autres - conception graphique des fiches		- aide au recensement des actions existantes
2023	-	-	-	-	-
2024	-	-	-	-	-
2025	-	-	-	-	-
2026	-	0.05 ETP	0,05 ETP	-	1 jour
2027	-	7 jours	5 jours	-	1 jour
2028	-	7 jours	5 jours	-	1 jour
<b>Partenaires ou prestataires mobilisés</b>					
CMA pour le recensement des entreprises de la réparation Les structures / associations de type MJC Les communes Le rézo zéro déchet (pour l'organisation de l'évènement, la mise en place de gratifieria,...)					
<b>Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)</b>					
	<b>En fonction du partenariat avec la CMA</b>				
2023					
2024					
2025					
2026					
2027					
2028					

# Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective, chez les professionnels et chez les particuliers

# 18

Référent interne : Chargée de mission prévention et biodéchets

<b>Etat des lieux</b>	24.4 kg/hab, c'est la part de déchets fermentescibles dans la poubelle ordures ménagères résiduelles. Ce taux est plus bas que la moyenne nationale, mais il reste des actions à mener contre le gaspillage alimentaire, notamment dans la restauration collective et professionnelle.				
<b>Enjeux de l'action</b>	- Réduire la part de biodéchets dans la poubelle OMR				
<b>Objectifs de l'action</b>	- Mettre en place des actions de réduction des biodéchets dans les OMR en luttant contre le gaspillage alimentaire, en restauration et à domicile.				
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un état des lieux des établissements de restauration collective pour connaître leur production de biodéchets et envisager les possibilités d'accompagnement pour réduire le gaspillage alimentaire.</li> <li>- Accompagner les restaurateurs dans la gestion de leurs biodéchets</li> <li>- Sensibiliser le grand public au gaspillage alimentaire par des actions de communication et d'animation</li> </ul>				
<b>Public cible</b>	Cantines, restaurateurs et grand public				
<b>Territoires et exemples ressources</b>	<p>Dans le Puy de Dôme : <a href="https://www.sba63.fr/nos-actualites/des-gourmets-bags-pour-lutter-contre-le-gaspillage-alimentaire-dans-les-restaurants">https://www.sba63.fr/nos-actualites/des-gourmets-bags-pour-lutter-contre-le-gaspillage-alimentaire-dans-les-restaurants</a></p> <p>Dans le Maine et Loire : <a href="https://m.maineetloire.cci.fr/presse/un-guide-anti-gaspi-pour-les-restaurateurs">https://m.maineetloire.cci.fr/presse/un-guide-anti-gaspi-pour-les-restaurateurs</a></p> <p>En Drôme – Ardèche : <a href="https://www.sytrad.fr/files/Communication/Espace%20documentaire/Prevention%20dechets/Guide%20gaspillage%20cantines%20scolaires.pdf">https://www.sytrad.fr/files/Communication/Espace%20documentaire/Prevention%20dechets/Guide%20gaspillage%20cantines%20scolaires.pdf</a></p>				
<b>Modalités de l' action par année</b>	2023				
	2024				
	2025	Réalisation d'un état des lieux de la restauration collective sur le territoire (stagiaire master 2, exemple ENGEES) : enquête sur la gestion des cantines et des déchets ; établir ensuite un programme d'actions et un accompagnement des établissements Recrutement d'un prestataire pour accompagner les établissements volontaires ; lancement d'un appel à projets Campagne de communication à destination des restaurateurs			
	2026	Nouvel appel à projets pour les établissements de restauration collective Travail avec les restaurateurs et les métiers de bouche et la CCI et la CMA (+fédération) sur les biodéchets : quelles actions mener ensemble ? Campagne de communication sur le gaspillage alimentaire à domicile – organisation de plusieurs animations			
	2027	Nouvel appel à projets Campagne de communication à destination des restaurateurs Actions à destination des restaurateurs et métiers de bouche ? Animations sur le gaspillage alimentaire à domicile			
	2028	Nouvel appel à projets Campagne de communication à destination des restaurateurs			
<b>Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)</b>					
<i>Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).</i>					
<b>Années</b>	<b>Directrice</b>	<b>Chargée de prévention</b>	<b>Chargée de communication</b>	<b>Ambassadeurs tri - prévention</b>	<b>Agent d'accueil</b>

		- étude sur les établissements - pilotage de l'action - travail avec les consulaires	Campagne de communication destination restaurateurs	de à des		
2023	-		-	-	-	-
2024	-		-	-	-	-
2025	-	20 jours	5 jours	-	-	-
2026	-	15 jours	-	-	-	-
2027	-	10 jours	2 jours	-	-	-
2028	-	10 jours	-	-	-	-

#### Partenaires ou prestataires mobilisés

CCI et CMA

#### Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)

	Nombre d'établissements intégrés dans la démarche	Nombre d'animations grand public et fréquentation	Nombre d'établissements relayant la campagne de communication à destination des restaurateurs
2023	-	-	-
2024	-	-	-
2025	3	-	
2026	4	3	
2027	4	3	
2028	4	3	

## Annexes

---

## **Annexe I : Composition de la commission prévention et communication**

- Audrey KOPP (VP) et pilote de la Commission
- Denis HITTINGER
- Viviane KERN
- Michel EICHHOLTZER
- Agents du SMICTOM (Sandra, Lemiah)

## Annexe II : Composition de la commission consultative d'élaboration et de suivi

### SMICTOM

- Joseph Cremmel Président
- Carine Oberlé VP
- Christian Dorschner VP
- Hans Doeppen VP
- Audrey Kopp VP Présidente commission prévention/com et CCES
- Viviane Kern membre commission
- Michel Eichholtzer membre commission
- Denis Hittinger membre commission
- Clotilde Arnaud DGS
- Sandra Rubert ADTP
- Lemiah Alouahabi chargée de com

### INSTITUTIONNELS

- ADEME : P.-R. Boëdec
- Région : E. Pailhès
- CEA : H. Janus ou Charles Baltzer
- SMITOM : S. Faullimmel chargée de com
- PNR Vosges du Nord : R. Jacob directrice
- Pays de Saverne PETR : A. Chevalier-Laiguel chargée de mission climat air énergie
- Intercommunalités :
  - o J. Leininger (chargée de mission CCHLPP),
  - o G. Lux (chargée de mission CCPS)
  - o Valérie Ruch VP CCHLPP
- CMA
- Education nationale : G. Matter
- Mairie de Saverne, X. Schramm chargé de mission développement durable
- Mairie de Bouxwiller, J. Thien chargé de mission développement durable

### ACTEURS/PRESTATAIRES

- Emmaüs, M. Boualleli responsable du site de Saverne
- Eco.Déchets, L. Bardol responsable de secteur

### AUTRES ACTEURS de la prévention des déchets

- Grange aux paysages : D. Clivot coordinatrice pédagogique, C. Bertholle directrice
- Les Piverts : J. Rossler administrateur, L. Katinka directrice
- Maison de l'eau et de la rivière : A.-L. Canot directrice
- MJC de Wingen-sur-Moder : E. Mutschler directrice
- Réseau animation jeunes : M.-H. Helleringer directrice
- Repair café : G. Huttler Président

- Salon du tri et du recyclage : N. Fromant organisatrice
- Le vrac, ça m'emballe ! : Armande Forst porteuse
- Osmonde XXI : M-Madeleine Braud, Présidente, Christine HOUVER
- Zéro Déchet Strasbourg/ Pacte pour la transition de Saverne : C. Bridault
- SOS pla'nette/ Rézo zéro déchet et jardin naturel : Jean-Paul Marx
- Bouchons de l'espoir
- JCE : Laurent RAUNER, Président 2022
- Alsace Nature : Rolande Einsetler, responsable groupe local Mossig
- Le bonheur est dans le pré : Peggy Lux